

PROCES - VERBAL 8/2023

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023	1
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	2
1.1.2 Lettres et pétitions	2
1.1.3 Communications de la Municipalité	2
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	2
2. Ordre du jour	2
2.1 Assermentation de M. Pascal Kotté en remplacement de M. Philippe Clavien, UP, démissionnaire	3
2.2 Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de M. Philippe Haldy, UP, démissionnaire	3
2.3 Election d'un membre au Conseil intercommunal de l'association de Communes « Sécurité EST lausannois », ASEL, en remplacement de M. Philippe Haldy, UP, démissionnaire	4
2.4 Préavis 23-2023 Budget 2024	4
2.5 Préavis 24-2023 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2023 à 2027	50

2.6	Préavis 25-2023 Plan d'affetation « Chamblandes-Dessous » Levée des oppositions formées contre les amendements au règlement adoptés par le Conseil communal	51
2.7	Propositions individuelles	52
2.8	Divers	53

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place, je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mme Nadia Privet, MM. David Contini, Jean Loye, Jean-Marie Marlettaz, Pierre Zappelli

Arrivée tardive : Mmes Gabriela Bejan, Valentine Cardis, Céline Felber, Karine Hirsch-Lorenz, Muriel Thalmann, Melissa Torres, MM. Frédéric Anken, Mathias Fernandez, Sébastien Levy, Dimitri Simos

Je vais commencer par une mauvaise nouvelle, comme vous avez sans doute pu le constater, on ne vous a pas distribué les boîtiers de vote, pour la simple et bonne raison que le système est en panne, ce qui ne me réjouit guère, surtout ce soir, où j'ai cru comprendre qu'il y aura un certain nombre de votes à faire, on y reviendra et on va faire comme on peut. Donc, je ne vous demande pas d'activer votre boîtier de vote électronique, mais je donne tout de suite la parole à Francine Medana pour qu'elle procède à l'appel.

Le Président :

Nous sommes 76 présents, le quorum est manifestement atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 3 novembre dernier, soit largement dans le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été convoqué régulièrement et le quorum étant atteint comme évoqué précédemment, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et j'invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

M. Damien Cuche, Conseiller Municipal à Belmont, nous fait l'honneur d'assister à notre séance, je lui souhaite une cordiale bienvenue.

Je ne sais pas si des représentants de la presse sont dans cette salle, je les salue à tout hasard.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune.

Je salue la Municipalité, accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent nos débats en coulisse et je remercie aussi les techniciens, les huissiers qui assurent le bon fonctionnement de notre Conseil.

Le Président :

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre dernier, vous a été adressé par mail le vendredi 1^{er} décembre. Je remercie Mme Francine Medana, notre secrétaire, pour son travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des propositions de corrections ou de compléments à apporter ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal est adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Je n'ai rien à vous communiquer sous ce point.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le 24 novembre dernier, j'ai présenté le Conseil communal et son fonctionnement lors d'une rencontre réunissant 2 classes du collège Arnold Reymond. Mme Evequoz, ancienne présidente du Grand Conseil a aussi participé à cette sympathique présentation.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Je vous ai lu, lors notre précédente séance du Conseil, la lettre de démission de M. Philippe Haldy

Je vais quand même dire trois mots pour M. Haldy, ce que je n'ai pas pu faire le 22 novembre, vu que sa démission m'était parvenue le jour-même de la séance.

C'est donc un conseiller sympathique et à la personnalité attachante qui nous a quittés pour cause de déménagement. M. Haldy a habité Pully lorsqu'il était encore enfant et que Pully était un village. Il était membre de notre Conseil depuis une douzaine d'années. M. Haldy a fait partie de la commission d'urbanisme et du conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité EST lausannois » l'ASEL. Il a notamment été membre de la commission qui a planché sur la révision de notre règlement et de diverses autres commissions ad hoc. Enfin il a aussi présidé l'Union Pulliérane durant 6 ans. Nous souhaitons au Dr. Haldy beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle commune.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables 1 communication, communication 12-2023.

M. le Syndic, est-ce que la Municipalité désire s'exprimer à propos de cette communication ou a-t-elle d'autres communications à nous transmettre ? Ce n'est pas le cas, merci, M. le Syndic.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications peuvent être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous avons reçu une interpellation de MM. Gérald Cuche et Jean-Marc Duvoisin.

Elle est intitulée « Parement des murs en béton ».

Nous la traiterons sous le point « Propositions individuelles » de notre ordre du jour, en espérant que cela soit encore ce soir.

2. ORDRE DU JOUR

Je vous propose les modifications suivantes :

Point 1 : Assermentation de M. Pascal Kotté, en remplacement de M. Philippe Clavien, UP, démissionnaire

Point 2 : Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de M. Philippe Haldy, UP, démissionnaire

Point 3 : Election d'un membre au Conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité EST lausannois », ASEL, en remplacement de M. Philippe Haldy, UP, démissionnaire

Les autres points de l'ordre du jour sont modifiés en conséquence, le point 1 devenant le point 4 et ainsi de suite.

Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour modifié ou a-t-il une remarque à formuler ? Ce n'est pas le cas, les modifications de l'ordre du jours sont donc approuvées.

2.1 Assermentation de M. Pascal Kotté en remplacement de M. Philippe Clavien, UP, démissionnaire

Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire M. Pascal Kotté devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur,

Je vais vous lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

M. Pascal Kotté ?

Je le promets.

Monsieur le Conseiller Pascal Kotté, le Conseil prend acte de votre serment, en son nom, je vous félicite, je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat et une chaleureuse bienvenue au sein de notre Conseil. Je vous prie de passer vers notre secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. (Applaudissements)

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2 Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de M. Philippe Haldy, UP, démissionnaire

Le Président :

Je rappelle que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J'invite l'Union Pulliérane à présenter une candidature à ce poste.

M. Remo KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane a le plaisir de proposer la candidature de précisément M. Pascal Kotté, pour le siège de membre suppléant au sein de la Commission des pétitions. M. Kotté est surtout connu ici à Pully comme formateur dans le domaine numérique et il organise des ateliers de formation dans ce domaine, intergénérationnels, et je crois qu'il est d'une grande utilité pour beaucoup de personnes ayant des difficultés dans le domaine numérique.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Pascal Kotté est donc élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Election d'un membre au Conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité EST lausannois », ASEL, en remplacement de M. Philippe Haldy, UP, démissionnaire

Le Président :

J'invite à nouveau l'Union Pulliérane à présenter une candidature à ce poste.

M. Remo KUONEN demande la parole :

En remplacement de Philippe Haldy, l'Union Pulliérane a le plaisir de proposer la candidature de M. Stephan Margelisch à ce poste. M. Margelisch est bien connu sur la place étant commerçant et aussi propriétaire d'un atelier dans le domaine de la décoration, il est résident de la Commune de Pully depuis 35 ans.

Le Président :

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Stephan Margelisch est donc élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.4 Préavis 23-2023 Budget 2024

Le Président :

En préambule, je relève que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai prévu par l'art. 103 du règlement de ce Conseil, soit avant le 15 novembre 2023. Une séance d'information publique sur le budget a eu lieu le 8 novembre dernier avant la séance du Conseil. Très peu, mais vraiment très, très peu de personnes y ont participé, ce que je déplore vivement. Je remercie néanmoins M. le Syndic, Gil Reichen, ainsi que M. le Chef de service, Claude-Alain Chuard, pour toutes les explications détaillées qui nous ont été fournies.

J'invite maintenant M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances à venir me rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission en relation avec le budget 2024 de notre Commune.

Par souci de clarté et d'efficacité, nous avons convenu que M. Briod après son introduction, s'exprimera le moment venu, amendement par amendement sur les propositions de la Commune au fur et à mesure de l'examen du budget.

M. Jean-Denis BRIOD :

C'est à moi d'ouvrir les feux avec le rapport de la Commission des finances, en commençant par les formules de politesse habituelles. Je vous présente maintenant le rapport de la Commission de finances au Conseil communal de la Ville de Pully sur le budget de l'année 2024, préavis que vous avez reçu, cela vient d'être rappelé, dans les délais.

La Commission des finances s'est réunie le 16 novembre pour examiner le budget 2024 de la Commune de Pully. Elle a pu bénéficier des participations actives de M. le Syndic et de toutes les personnes que vous voyez ici assises à ma droite, je ne les cite pas toutes nommément, leur nom figurent dans notre rapport, mais je tiens à les remercier pour leur participation à nos travaux. Je remercie également tous les membres de l'administration qui ont élaboré avec soin un document présentant le budget 2024 de manière très documentée. Je les remercie également d'avoir réservé bon accueil aux membres des différentes sous-commissions de la Commission des finances qui ont, comme ces dernières années, examiné en détail le budget de chacun des cinq dicastères de notre Ville. Vous avez certainement lu l'ensemble de la documentation remise par notre Municipalité en préparation de cette séance, vous avez également reçu le rapport de la Commission des finances, un peu volumineux avec les annexes, qui comprenaient les rapports des cinq sous-commissions. Enfin, cela vient d'être rappelé, une présentation du budget a été organisée à votre intention avant notre séance du 22 novembre. Les quelques conseillères et conseillers présents ont pu poser leurs questions et bénéficier de réponses circonstanciées en cette occasion. La Commission des finances remercie également M. le Syndic et M. Chuard d'avoir organisé cette présentation. On peut donc considérer que ce Conseil est suffisamment renseigné pour pouvoir délibérer et voter en toute connaissance de cause.

Je vous suggère cependant de ne pas nécessairement prendre exemple sur votre Commission des finances dont les débats ont duré près de six heures, le 16 novembre dernier. Ces longs débats ont été nourris en bref par :

- l'importante augmentation des charges maîtrisables après une période de stabilité de 2019 à 2022,
- une certaine déception, pour ne pas parler de frustration, à l'égard des mesures dites d'assainissement incluses dans le budget 2024 et inventoriées aux pages 6 à 9 du préavis municipal, lesquelles sont assez loin des attentes exprimées ici même il y a douze mois, que cela soit dans le rapport de la Commission des finances sur le budget 2023 ou par diverses interventions émanant de plusieurs membres de ce conseil,
- et, enfin, par un désaccord avec la Municipalité concernant le traitement de la facture sociale dans le budget 2024, la Municipalité proposant dans son budget de réduire unilatéralement le montant des acomptes demandés par le Canton.

Il en est résulté sept propositions d'amendements que vous avez découverts dans notre rapport et sur lesquels vous serez appelés à voter tout à l'heure.

Je reviendrai sur chacun de ces points tout en rappelant, qu'en conclusion de ses débats, la Commission des finances recommande à ce Conseil d'approuver le budget amendé tel qu'elle le propose, évidemment, et ceci à une quasi-unanimité, puisqu'un seul de ses membres s'est abstenu lors du vote. Je ne vais pas paraphraser les documents que vous avez reçus et lus. Je répondrai bien entendu volontiers aux questions qui pourraient m'être adressées en tant que représentant de la Commission.

Quelques commentaires tout de même.

Ce budget 2024 est très préoccupant. Le budget 2023 l'était également, me direz-vous. Et que constate-t-on aujourd'hui, la perte budgétée de 15 millions en chiffres ronds pour 2023 va selon toute vraisemblance se transformer en un bénéfice de 3 millions. Alors, doit-on vraiment s'inquiéter pour ce budget 2024 présentant un bénéfice apparent de 2,7 millions ? La réponse est oui.

Premièrement parce qu'il faut oublier 2023, qui restera un événement unique et exceptionnel qui ne se reproduira pas, en tout cas pas en 2024. Il bénéficie de deux décomptes finaux des péréquations qui nous sont très favorables et qui se cumulent sur un seul exercice en raison d'un changement de système de comptabilisation de ces décomptes. C'est ainsi un montant de CHF 24 millions en chiffres ronds qui viendra embellir 2023. La réponse est également oui, parce que ce budget, je l'ai laissé entendre jusqu'à présent, est en réalité déficitaire, il n'est positif que par le biais d'une décision de la Municipalité de réduire unilatéralement de CHF 11,8 millions le montant des acomptes calculés par le Canton pour la facture sociale, calcul fait par le Canton selon les bases légales en vigueur actuellement. Sans ce geste qualifié de politique, le budget soumis présente une perte de CHF 9 millions. La Commission des finances proposera par voie d'amendement, tout à l'heure, de renoncer à cet abattement. C'est donc avec cette perte de 9 millions en tête qu'il convient d'apprécier ce budget, qui reste structurellement et conjoncturellement déficitaire et ce déficit important s'accompagne évidemment,

- d'une marge d'autofinancement négative en réalité à hauteur de CHF 1 million,
- de l'incapacité à financer les besoins d'investissements nets chiffrés pour 2024 à CHF 20 millions autrement que par l'endettement, donc d'un endettement en hausse, alors on annonce CHF 10 millions dans le préavis, cela pourrait être plus, cela dépendra dans une large mesure des flux de fonds avec le Canton, paierons-nous tous les acomptes demandés ? Recevrons-nous l'intégralité des décomptes finaux 2022 et 2023 ? ces fameux CHF 24 millions dont je parlais tout à l'heure, compte tenu des retenues que nous avons faites et que nous serons peut-être encore amenés à faire, nous le verrons. Mais de toute façon la dette augmentera.

Cela nous amène à parler des charges maîtrisables qui augmentent fortement dans le budget 2024 : + 13% ou + CHF 7,4 millions par rapport à 2022 sur une base comparable. Le montant final pour 2023 n'est pas connu à ce jour avec certitude, mais compte tenu des non dépenses annoncées pour 2023, l'augmentation proposée dans le budget 2024 devrait avoisiner CHF 3 millions environ, soit à peu près 3,5%

Face à ces augmentations, somme toute assez importantes, les mesures d'assainissement des finances communales sur le budget 2024, qui ont un effet sur les charges de CHF 1,5 millions, paraissent bien modestes. Elles ont plus le caractère d'une atténuation de l'augmentation des dépenses que celui d'une réduction du coût de fonctionnement de notre Commune. Elles correspondent majoritairement à des réductions de prestations à notre population. Les mesures d'optimisation du fonctionnement de la Commune sont également présentes, mais sont minoritaires dans ce montant que je viens de rappeler.

Je l'ai dit, nous sommes très loin des attentes, peut-être irréalistes, exprimées ici même il y a une année. C'est le constat que la situation est difficile et que la résoudre est difficile. Il n'y a pas de solution miracle, la Commission des finances n'est pas non plus venue avec la solution miracle. D'où une certaine déception, voire frustration. Il était difficile pour la Commission des finances, même en 6 heures de débats, d'infléchir le budget des charges maîtrisables de notre Commune. Quelques propositions d'amendements ont été discutées, certaines acceptées et proposées à votre vote ce soir. Ils figurent en pages 6 et 7 de notre rapport. Vous en avez pris connaissance, je n'y reviens pas maintenant mais les commenterai au moment de l'examen des chapitres concernés du budget. Je rappelle simplement que ces amendements totalisent des réductions de charges maîtrisables pour CHF 87'700.00 et une augmentation de revenus de CHF 40'000.00. Cela peut vous

paraître dérisoire, ces amendements ne changent évidemment pas l'image reflétée par le budget 2024, leur importance réside vraisemblablement plutôt dans leur valeur de symboles.

Dans les charges dites non maîtrisables, il y en a sur lesquelles on pourrait, devrait, également agir. La Commission s'est par exemple interrogée sur l'influence que l'on peut exercer sur les dépenses qui résultent de notre participation quasi automatique à la couverture de budgets décidés au sein d'ententes ou d'associations de communes, ou pour les transports publics. Elle a par exemple évoqué la nécessité de vérifier, par benchmarks, que les dépenses des organisations dont nous sommes membres, comme par exemple la police, ce n'est qu'un exemple, figurent parmi les plus efficaces du Canton en termes de coût par habitants. De telles analyses ne semblent pas être aujourd'hui disponibles, en tous les cas, pas communiquées. Elles paraissent nécessaires. Les charges d'amortissement augmentent avec nos investissements, c'est une évidence, donc cela veut dire que ces investissements doivent être non seulement priorisés avec rigueur, mais également strictement contrôlés quant à leurs coûts.

Au chapitre du coût net des péréquations, qui diminue déjà fortement dans le budget en raison du retour des dépenses thématiques en hausse et du niveau de nos recettes fiscales 2022 historiquement bas, sur la base desquelles sont calculés les acomptes demandés par le Canton, j'en viens au débat sur l'abattement unilatéral et volontaire de CHF 11,77 millions sur le montant des acomptes de la facture sociale. La Municipalité s'est expliquée sur ce geste qualifié de politique dans son préavis. La Commission des finances a largement débattu de ce point et, à l'unanimité, propose de revenir sur cet abattement et de faire figurer au budget le montant initial calculé par le Canton. Je viendrai sur les motifs exposés dans notre rapport, au moment de la discussion de l'amendement.

Quelques mots maintenant sur les revenus. Il faut également les maximiser. Je parlais l'an dernier ici même sur ce podium, de l'introduction d'une taxe pour le financement de l'équipement communautaire lors de l'octroi de nouveaux droits à bâtir, une motion a été déposée dans ce sens en début d'année et un projet de règlement devrait venir devant ce Conseil ces prochains mois. Plus modeste, un amendement proposé par la Commission des finances au budget 2024 donne aussi un exemple de toute petite mesure pour augmenter les recettes des redevances pour l'usage du domaine public pour les bateaux en hivernage. C'est évidemment très symbolique, presque dérisoire, mais il arrive que les petits ruisseaux parviennent parfois à former de grandes rivières. Nous pourrions peut-être aussi entamer une réflexion sur le préfinancement de nos infrastructures dont l'amortissement est couvert par les taxes. Cela n'a pas été débattu en Commission des finances, je n'interviendrai donc pas maintenant, mais c'est un chantier qui mérite en tout cas d'être ouvert, je ne sais pas si c'est possible, mais cela mérite une réflexion.

Nos recettes fiscales seront quant à elles au mieux stagnantes par rapport à celles estimées pour 2023, qui seront-elles-mêmes de CHF 8 millions inférieures par rapport au budget. Cela traduit une érosion de l'assiette fiscale de notre population qui, pourtant, elle, augmente régulièrement. Faut-il combattre cette baisse de l'assiette fiscale, c'est-à-dire de l'ensemble des revenus imposables et des fortunes imposables, par une augmentation du taux d'imposition ? Une entreprise qui augmente ses prix quand son chiffre d'affaires diminue, a rarement un avenir radieux.

L'exécutif et une partie de ce Conseil pensent inéluctable de toucher à la fiscalité. Peut-être faudra-t-il un jour s'y résoudre, mais il faut à mon sens au préalable créer les conditions pour que cela soit jugé acceptable et nécessaire par la population qui vote systématiquement à plus de 70% contre les hausses d'impôts, dans notre Commune, comme ailleurs. Parmi ces conditions, nous avons déjà évoqué l'an dernier, je cite, la baisse significative de la fiscalité cantonale, qui est une des plus élevées de Suisse, la démonstration que les dépenses du ménage communal sont véritablement maîtrisées avec

un frein efficace à leur croissance débouchant sur leur décrue, et une gestion saine de la dette par une priorisation et un contrôle rigoureux de nos dépenses d'investissements. Rien de nouveau dans ce discours.

Dans le fond, on peut relever un sentiment très mitigé au sein de la Commission des finances. Il y a d'une part un sentiment d'impuissance né de l'incapacité à infléchir en une séance plus fondamentalement un budget conçu en plusieurs mois par notre exécutif et qui, techniquement, ne peut être modifié que par des amendements ligne par ligne. Il y a d'autre part des attentes plus générales sur le niveau global des économies structurelles à réaliser, des demandes d'analyses et d'interventions dans les dépenses des organismes tiers que nous finançons, toutes attentes qui s'inscrivent dans un temps long et qui ne peuvent être concrétisées que par une action de l'exécutif, règles sur la cogestion obligent. La Commission des finances attend cependant que ces attentes soient prises au sérieux. Un budget n'est finalement qu'une autorisation d'engager des dépenses. Il appartient à la Municipalité de tout mettre en œuvre en 2024 déjà, pour qu'elles soient réduites de manière structurelle et pérenne au-delà des mesures présentées dans le préavis.

J'en viens aux conclusions. La Commission des finances recommande à la quasi-unanimité, je l'ai déjà dit, un seul membre s'étant abstenu, l'adoption du budget avec les amendements qu'elle vous propose. Cela peut paraître contradictoire, voire incohérent, avec les critiques exprimées il y a un instant. Je ne peux pas me mettre dans la tête, donc je ne peux pas me faire l'interprète de chacun des membres de la Commission, pour expliquer chaque vote individuel. Je dirai pour ma part et c'est mon interprétation, que la Commission des finances a mis son poing et sa frustration dans sa poche pour donner une nouvelle chance à l'exécutif de faire évoluer la situation dans le calme et pour éviter de plonger notre Commune dans l'incertitude d'un fonctionnement sans budget approuvé et de la mettre à l'abri des répercussions de cette incertitude sur l'image de notre Commune, sur nos relations avec l'Etat, sur celles avec les autres communes et avant tout sur notre personnel car, dans les périodes de turbulences et dans les périodes d'incertitude, ce sont les meilleurs qui partent les premiers. Et cela, c'est à éviter à tout prix !

J'ai pris comme vous tous connaissance des positions des groupes. Certaines sont assez extrêmes. Je vous encourage, dans vos critiques du budget, à être concrets, pragmatiques, en apportant par des propositions d'amendements des directions permettant d'avoir des effets dans l'horizon couvert par le budget, et ne pas, dans le vote final, vous laisser guider par des attentes de toute manière impossible à concrétiser dans les chiffres, dans les semaines ou mois à venir. Donc, en conclusion de faire vôtres, les conclusions de la Commission des finances, consistant à approuver le budget tel qu'il sera, je le souhaite, amendé en cours de séance.

Je vous remercie pour votre attention et reprendrai la parole, comme annoncé, lors de la discussion des amendements proposés par la Commission des finances, je me ferai en effet le porte-parole de leurs auteurs.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, en vous demandant comme d'habitude de limiter strictement vos interventions exclusivement sur ces questions d'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ?

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR soutiendra l'entrée en matière pour ce budget 2024 et vous invite à en faire de même, non sans donner quelques éléments globaux quant à son appréciation. Si nous soulignons avec reconnaissance les efforts des différents services de la Ville et de son personnel pour contenir au maximum les charges dites maîtrisables et pour envisager

des économies importantes dans le fonctionnement et les prestations, nous ne pouvons pas nous rallier à un certain nombre de mesures de nature, selon nous, plus à pénaliser notre population qu'à véritablement répondre aux besoins endémiques d'économies. Des mesures pour certaines, qui, pour un montant, somme toute, modeste, représenteront un gros dégât d'image de notre instance politique et auront un impact très négatif sur nos concitoyennes et concitoyens, déjà très touchés par la conjoncture actuelle et nous ne souhaitons pas que notre communauté pulliérane fasse les frais, par effet ricochet, de la politique cantonale, qui par son système unique, nous met à mal dans notre autonomie financière. Ainsi le groupe PLR se réserve de déposer, lorsque cela sera le moment, des amendements qui iront dans un autre sens que ce qui est listé en pages 6 à 9 du préavis et recommandera aussi de suivre les conclusions amendées par la Commission des finances quant à la présentation du budget dans sa gestion des montants liés aux charges cantonales et pour ses autres amendements. Moyennant ces modifications, le groupe PLR soutiendra le budget 2024. Pour le moment, je vous recommande, au nom du groupe d'approuver l'entrée en matière.

M. Remo KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane a pris connaissance avec une grande attention de la proposition de budget qui nous est soumis ce soir par la Municipalité.

Ce budget semble en effet assez contradictoire dans ses objectifs. D'une part, il présente un excédent de produits, ceci grâce à l'abattement de CHF 11,7 millions. Cet abattement est discutable en l'absence, à ce stade en tout cas, de bases légales. Notre groupe soutiendra donc l'amendement de la Commission des finances sur cet abattement. D'autre part, il comporte un grand nombre d'économies concernant des prestations destinées directement aux citoyennes et citoyens permettant de favoriser la vie collective et les échanges, aussi bien intergénérationnels que culturels, sportifs et sociaux. Ce sont des éléments cruciaux pour l'Union Pulliérane qui a une forte sensibilité en la matière et qui les défendra car ils sont indispensables au maintien de la solidarité et de l'esprit de communauté. Il semble paradoxal de faire peser sur notre population des réductions de prestations, sans avoir préalablement eu la sagesse de passer d'abord par un gel du nombre d'emplois temps plein au sein de l'administration. A ce propos, nous soutenons la position de la Commission des finances datant de 2022 qui affirmait : « La situation ne pourra pas être maîtrisée sans des réformes fondamentales portant sur l'organisation de l'administration et la priorisation de l'allocation de ses ressources ». Ces réformes fondamentales nous semblent absentes de cette proposition de budget.

Notre groupe, toutefois, est prêt à examiner les diverses positions de ce budget afin d'ouvrir un échange constructif et susceptible d'offrir des pistes de réflexions sur les véritables objectifs à atteindre dans le contexte actuel.

M. David HÄUSERMANN demande la parole :

Est-ce que nous sommes bien encore dans l'entrée en matière ?

Le Président :

Oui, nous sommes toujours dans l'entrée en matière.

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons passer au vote, je vais dire et surtout répéter pour ceux qui sont arrivés en retard, que notre système de vote est en panne, que nous allons devoir utiliser l'ancienne méthode, c'est-à-dire le vote à main levée. Malheureusement il fallait que cela arrive ce soir, nos scrutateurs sont au taquet, ils sont prêts, chacun a sa tâche particulière, ils savent exactement ce qu'ils doivent faire. Je vous prie, le moment venu, de lever très clairement votre carton orange pour faciliter le comptage.

Je passe au vote, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Là, visiblement, les scrutateurs n'ont pas besoin de se fatiguer. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à la quasi-unanimité, avec 3 avis contraires.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, voici la manière dont j'entends procéder. Conformément à l'art. 82 du règlement du Conseil, j'ouvrirai la discussion sur le fond en commençant par le préavis. Après quoi, la brochure que vous avez reçue qui est intitulée « Budget 2024 » sera discutée et votée chapitre par chapitre. J'ouvrirai la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté. Lorsque des amendements seront proposés au cours de la discussion, ils seront votés au fur et à mesure, y compris les amendements de la Commission des finances. Après le passage en revue de la brochure entière, nous nous pencherons sur le budget 2024 de la CISTEP, annexé au préavis.

Pour terminer, j'ouvrirai encore une discussion sur l'ensemble avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis 23-2023. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

Je vais ouvrir la discussion sur le préavis 23-2023 Budget de l'année 2024. Je vous prie de limiter vos interventions, étant expressément précisé que c'est lors de l'examen du budget lui-même, soit de la brochure, que les amendements seront présentés et votés y compris ceux de la Commission dont vous avez déjà connaissance. Merci donc, encore une fois, par souci de clarté et d'efficacité, de ne pas anticiper les choses inutilement et d'intervenir de préférence au moment de l'examen du budget proprement dit.

Je vais maintenant ouvrir la discussion, tout d'abord sur le chiffre 1.

M. Yassin NOUR demande la parole :

C'est à propos de la discussion générale. Est-ce que c'est maintenant ou cela sera plus tard ?

Le Président :

Vous avez raison, je parle maintenant de la discussion sur le préavis, quand je parlais du chiffre 1, c'était le chiffre 1 du préavis, mais je cloisonnais un peu pour que cela ne parte pas dans tous les chiffres. C'est donc la discussion générale sur le préavis lui-même.

M. Yassin NOUR :

Je me permets tout d'abord de remercier la Commission des finances pour l'immense travail qu'elle a abattu lors de l'examen de ce budget.

Je vais vous donner la position du Parti Socialiste de manière générale par rapport aux amendements qui sont présentés. Notre parti a toujours eu à cœur de défendre, quelle que soit la situation financière et quelle que soit l'évolution de cette situation, les services publics que nous offrons à notre communauté, ainsi que les conditions de travail de nos employés. C'est le fil rouge qui a guidé l'essentiel de nos amendements, qui vous seront présentés au fur et à mesure de cette brochure. Nous vous invitons à les soutenir, car si ces amendements, nous considérons, portent sur des points qui ont un assez faible impact sur le plan financier, par rapport à notre situation financière générale, ils ont un réel impact sur l'ensemble des services publics que nous offrons à toute la communauté et ainsi que pour les conditions de travail des employés de notre Commune. Nous vous invitons donc à les soutenir.

Le Président :

Je ne sais pas si quelqu'un veut encore intervenir ou faire des remarques de manière générale, mais je pensais que, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela serait une manière de saucissonner le préavis, si je puis m'exprimer ainsi, alors je vais poursuivre de cette façon.

Préavis 23-2023 Budget 2024

Chiffre 1 Objet du préavis

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

Chiffre 2 Analyses

2.1 Situation des années antérieures

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

2.2 Mesures d'assainissement des finances communales

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

2.3 Analyse des charges

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

2.4 Analyse des charges - Récapitulation

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

2.5 Analyse des revenus

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion sur le fond.

Nous pouvons donc procéder maintenant à l'examen de la brochure Budget 2024.

Je rappelle que, conformément à ce que nous avons convenu il y a un instant, je vais ouvrir la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté sans vote formel. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté. Si des amendements sont proposés, je crois savoir qu'il y en aura, au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque amendement, avant le vote sur l'ensemble du dit chapitre.

Les conseillères et les conseillers qui désirent intervenir sont priés d'indiquer clairement et lentement la page et le numéro de la rubrique auxquels il se réfèrent. Il me paraît encore utile de rappeler avant de commencer que selon l'art. 105 du règlement communal, je cite : « Les amendements au budget comportant soit la création d'un poste de charge, soit la majoration d'un tel poste égale ou supérieure à CHF 30'000.00, ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la Commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet. »

Je précise encore que je prendrai spontanément les amendements de la Commission et ceux qui me sont parvenus à l'avance. A cet égard, je remercie les groupes qui m'ont fait parvenir leurs amendements. La dernière fois j'étais tout fier de vous expliquer que nous avons battu un record de brièveté de séance, aujourd'hui, c'est le record d'amendements ! J'en ai dénombré 52, oui, vous ne rêvez pas, 52 à cet instant, sans compter ceux qui devraient encore apparaître au cours de séance. Compte tenu de cette situation pour le moins particulière, vous voudrez bien être concis !

Examen de la brochure Budget 2024

Page I à XII Evolution des charges à Effectif du personnel auxiliaire et régional

La parole est-elle demandée sur ces pages ? Ce n'est pas le cas.
Ces pages sont approuvées.

Chapitre 1 Administration générale, pages 1 à 11

Page 1

110 Secrétariat Municipal

Rubrique 110.3099 : Charges diverses

Amendement PS 1)

Ajouter la somme de CHF 4'600.00 au compte n° 110.3099 afin de le porter au montant total de CHF 9'500.00 pour le budget 2024.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Est-ce que vous voulez passer page par page ? Celui de l'UP concerne la rubrique 140.3170.

Le Président :

Effectivement, on y reviendra, le moment venu. Il faut essayer de gérer ces 52 amendements, ce n'est pas si facile.

J'ouvre donc la discussion sur ce premier amendement. La parole est-elle demandée ?

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Je n'interviendrai pas à chaque fois pour pouvoir être concise, mais vu que c'est le premier, je me permets quand même de prendre la parole. Comme dit précédemment par mon collègue, M. Nour, nous refusons les économies insignifiantes faites notamment ici sur le dos des employés de la Commune et nous entendons prendre soin de ces employés communaux qui méritent reconnaissance pour leur travail.

Ainsi la deuxième proposition de mesures faite en page 7 du préavis qui nous est présenté a donné naissance à 6 amendements qui vous seront présentés en temps voulu et nous commençons donc par celui-ci que notre Président vient de lire afin de rétablir le montant auxquels les employés communaux avaient droit l'année dernière. Merci beaucoup.

Le Président :

Nous allons passer au vote sur cet amendement.

L'amendement consiste à ajouter la somme de CHF 4'600.00 au compte n° 110.3099 afin de le porter au montant total de CHF 9'500.00 pour le budget 2024.

Celles et ceux qui approuvent l'amendement tel que je vous ai lu et qui vient de vous être présenté, vous êtes priés de le manifester en levant votre carton orange. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au comptage.

Résultat du vote : L'amendement est approuvé par 40 oui contre 30 non, 9 abstentions.

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG demande la parole :

Je ne vais pas déposer un amendement, j'aimerais juste émettre un vœu pour la première mesure, donc toujours au chapitre 1, page 1, rubrique 100.3109 « Divers imprimés et fournitures de bureau », c'est la suppression de la prestation Easyvote.

J'aimerais signaler que c'est une prestation qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25, voire 30 ans. La prestation Easyvote fait partie d'un article de la Constitution vaudoise, qui avait été notamment demandée par le Parlement des jeunes, qui vise à sensibiliser les jeunes à la chose publique, j'imagine que tous mes collègues présents ici sont d'accord pour dire

que c'est difficile d'intéresser les jeunes et quand ils le sont, nous sommes très contents. Aussi, je souhaiterais si c'est possible, que lorsque les finances ou que la Municipalité jugera qu'il est possible de réintroduire cette prestation de la réintroduire. Merci.

Le Président :

Page 3

140 Affaires générales

Rubrique 140.3170 : Frais de réception et de manifestations

Nous avons 2 amendements pour la même rubrique qui sont presque identiques

Amendement PS 2)

Ajouter la somme de CHF 29'999.00 au compte n° 140.3170 afin de le porter au montant total de CHF 198'299.00 pour le budget 2024.

Amendement UP 1)

Majoration de CHF 17'000.00 pour porter ce poste de charge à CHF 185'300.00.

Ce n'est pas tout à fait les mêmes conclusions. J'ouvre la discussion, on verra après si on va opposer les 2 amendements.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Juste pour être précis, on parle bien de la rubrique 140.3170 Affaires générales - Frais de réceptions et de manifestations ?

Nous avons effectivement demandé une majoration de CHF 17'000.00 pour arriver à CHF 185'300.00, en la justifiant de la manière suivante :

- réintégration de la prestation aux nonagénaires CHF 3'000.00

- réintégration de la réception des jeunes citoyens CHF 7'500.00 ; sont réintégrés seulement 50% de la mesure d'assainissement proposée, montant jugé suffisant pour cette prestation

- réintégration du repas du Conseil communal du mois de décembre CHF 6'500.00

Nous ne souhaitons pas donner un signal négatif à nos aînés et nos jeunes qui entrent dans leur majorité, au vu du faible potentiel d'économies et le caractère social important de ces prestations et manifestations, nous demandons leur maintien.

Quant au repas de fin d'année du Conseil, nous ne le considérons pas comme un cadeau, mais bien comme une nécessité pour développer ou maintenir des liens entre les membres du Conseil.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Très rapidement, nous avons exactement le même amendement, simplement majoré des CHF 7'500.00 que l'Union Pulliérane a souhaité ne pas demander en réintégration. Pour nous c'est important de demander la réintégration du montant total de la réception des jeunes citoyens, qui sont l'avenir de la Commune et c'est important de pouvoir les motiver.

Le Président :

Nous sommes donc en présence de 2 amendements, la discussion est toujours ouverte, je vais vous expliquer comment j'entends procéder pour le vote. Nous allons voter amendement par amendement, ceux qui soutiennent l'amendement A, puis ceux qui soutiennent l'amendement B et l'amendement qui l'emportera sera opposé ensuite au texte de la Municipalité. J'imagine que vous adhérez à cette manière de procéder ? Cela semble le cas.

Comme l'Union Pulliérane s'est exprimée en premier, je vais vous relire l'amendement et vous le faire voter :

Ajouter la somme de CHF 17'000.00 pour porter ce poste de charge de CHF 185'300.00. Que celles et ceux qui approuvent l'amendement de l'UP le manifestent en levant leur carton orange.

Résultat du vote : 30 oui

Amendement du PS :

Ajouter la somme de CHF 29'999.00 au compte n° 140.3170 afin de le porter au montant total de CHF 198'299.00.

Que celles et ceux qui approuvent cet amendement-là le manifestent en levant leur carton orange.

Résultat du vote : 25 oui

L'amendement de l'UP l'emporte.

Nous allons maintenant opposer l'amendement de l'UP au texte de la Municipalité. On va faire le même système, on ne va enregistrer que les « oui ».

Que celles et ceux qui soutiennent l'amendement de l'UP par rapport au montant budgété par la Municipalité lèvent leur carton orange.

Résultat du vote : l'amendement de l'UP est approuvé par 56 oui, contre 29 non.

Le Président :

Page 3

140 Affaires générales

Rubrique 140.3190 : Impôts, taxes, divers

Nous avons 2 amendements identiques, je vais les lire pour que vous en ayez le cœur net :

Amendement PS 3)

Ajouter la somme de CHF 2'500.00 au compte n° 140.3190 afin de le porter au montant total de CHF 64'200.00 pour le budget 2024

Amendement UP 2)

Majoration de CHF 2'500.00 pour porter ce poste de charge à CHF 64'200.00.

Cela me paraît bonnet blanc, blanc bonnet. J'ouvre la discussion. La parole est-elle demandée ?

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

Y aurait-il moyen d'afficher les amendements au tableau ou pas du tout ?

Le Président :

Malheureusement pas, puis que précisément tout le système est en panne, c'est pour cela que je m'évertue à faire ce que je peux avec les moyens du bord. Désolé, mais si cela ne tenait qu'à moi, il en irait différemment.

J'ai le sentiment que s'agissant de mêmes amendements, il serait stupide et on perdrait du temps, de les opposer, est-ce que l'on peut considérer que c'est le même amendement ? J'imagine et ces 2 amendements on va les grouper et ensuite les opposer à la rubrique budgétée par la Municipalité.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Oui, M. le Président, c'était pour confirmer que nous pouvons les traiter comme un seul amendement.

Le Président :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous passons au vote.

Que celles et ceux qui adhèrent aux 2 amendements proposés par le PS et l'UP, d'ajouter la somme de CHF 2'500.00 au compte n° 140.3190, afin de le porter au montant total de CHF 64'200.00.

Résultat du vote : L'amendement PS-UP est adopté par 45 oui, contre 41 non, 3 abstentions.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Le Parti Socialiste a encore 2 amendements à la page 3 de la brochure. Je voulais juste encore donner une indication pour le bon déroulement de la soirée, je viens d'envoyer par mail tous les amendements du PS, aux Verts, à l'UP et au PLR, respectivement M. Simos, M. Bründler, M. Fague, je n'ai par contre pas les adresses mails enregistrées, si on peut les faire suivre à l'UDC et aux Vert'Lib, peut-être ainsi, s'ils les ont sous les yeux, cela sera plus simple.

M. le Président, voulez-vous que je lise le prochain amendement PS de la page 3 ?

Le Président :

Oui, volontiers, merci.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ :

Page 3

140 Affaires générales

Rubrique 140.3650 : Aides, subventions à des institutions privées

Amendement PS 4)

Ajouter la somme de CHF 15'500.00 au compte n° 140.3650, afin de le porter au montant total de CHF 42'000.00 pour le budget 2024.

Il s'agit donc de revenir à l'ancien budget, comme il s'agit de cotisations versées à différentes associations pour maintenir un lien pérenne et convivial avec les institutions que la Commune soutient depuis plusieurs années. Merci beaucoup.

Le Président :

J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

J'aurais voulu que la Municipalité me dise quelles sont les associations qui vont donc ne plus bénéficier de ces subventions.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Il ne s'agit pas d'une liste d'associations éliminées, mais d'une réduction à peu près de l'ensemble des montants d'un petit pourcentage de l'ordre de 5% qui a conduit à une diminution globale du poste budgétaire.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion.

Nous passons au vote, je vous relis l'amendement :

Ajouter la somme de CHF 15'500.00 au compte n° 140.3650, afin de le porter au montant total de CHF 42'000.00.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 45 non contre 33 oui, 8 abstentions

Le Président :

Nous sommes toujours à la page 3 du chapitre 1.

141 Aide humanitaire et coopération au développement

Rubrique 141.3659 Aide humanitaire et coopération au développement

Amendement Cofin 1)

Diminution de CHF 30'000.00 pour porter cette ligne à 0.00

M. Jean-Denis Briod demande la parole :

Comme je l'ai dit dans mon discours introductif, je me fais le porte-parole de la Commission des finances et des membres qui ont su convaincre la majorité de ladite commission pour proposer ces amendements.

Il s'agit d'une diminution de CHF 30'000 pour porter cette ligne à 0.00

Les motifs sont exposés dans le rapport de la Commission des finances : déjà réduite à CHF 30'000.00 par la proposition de Municipalité dans le cadre de ses « mesures d'assainissement », cette aide relève maintenant du symbole et n'entre en particulier pas dans la mission de service public de la Commune, l'aide au développement étant une tâche de la Confédération. Elle peut aussi être mal interprétée au vu des diminutions de prestations envers notre population.

Le Président :

Nous avons aussi un amendement du PS sur ce même chiffre.

Amendement PS 5)

Ajouter la somme de CHF 29'999.00 au compte n° 141.3659, afin de le porter au montant total de CHF 59'999.00 pour le budget 2024.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Je ne vais pas répéter la teneur de notre amendement. M. le Président de la Commission des finances avait parlé d'éléments concrets, là, on peut parler effectivement d'éléments concrets. Si CHF 29'999.00 ne représentent à peine que quelques salles de classe dans notre Commune, cela peut représenter des parties entières d'école, voire une école en entier dans certains pays qui ont vraiment besoin de cet argent, nous vous invitons donc à soutenir l'amendement que nous vous présentons, à savoir de passer ce compte-là à CHF 59'999.00.

Le Président :

Cette fois nous avons manifestement 2 amendements manifestement opposés pour la même rubrique.

La parole est-elle encore demandée ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Merci de me donner la parole. Vous avez remarqué que la Municipalité n'a volontairement pas souhaité intervenir dans les discussions sur la suppression ou le maintien d'un certain nombre de mesures d'économies qu'elle a proposé, elle a expliqué dans le préavis pourquoi elle était arrivée à proposer ces différentes mesures, on aura probablement l'occasion d'en rediscuter dans le cadre de la discussion générale sur le budget. Evidemment, elle ne l'a pas fait de gaieté de cœur, raison pour laquelle elle a souhaité que le Conseil communal finalement tranche dans ces différentes mesures entre celles qu'il souhaite maintenir et celles qu'il souhaite amender. Pour l'aide humanitaire, je me permets d'intervenir, parce qu'il y a une proposition de la Commission des finances qui est extrême, qui vise à annuler totalement ce poste assez modeste à notre budget,

certaines on fait des remarques en termes d'image sur les mesures d'économie proposées par la Municipalité, je vous laisse juge de l'impact en termes d'image de la suppression totale d'un poste budgétaire de ce type pour une ville comme Pully. J'aimerais juste rappeler que c'est un montant qui a été introduit au début des années 1970, suite à une motion d'un conseiller communal, qui souhaitait qu'on consacre 0,1% des recettes du budget pour l'aide humanitaire. On en est assez loin, ce montant a évolué au fil des ans, il a été assez longtemps de l'ordre de CHF 50'000.00, il a baissé au début des années 2000 à CHF 30'000.00, depuis 2004 jusqu'en 2016, où ce montant a été porté à CHF 60'000.00. Donc, voilà, on a considéré dans nos mesures d'économie, encore une fois que c'était regrettable, mais probablement supportable de diminuer, mais je vous encourage vivement, à défaut de me prononcer sur l'amendement du Parti Socialiste, à ne pas supprimer totalement cette rubrique de notre budget, c'est important que l'on puisse soutenir un certain nombre d'associations qui comptent sur ce soutien pour des sommes souvent modestes, mais importantes dans les actions qu'elles mènent à l'étranger souvent et je crois que c'est vraiment important que la Ville de Pully puisse assumer un minimum pour soutenir ces associations. Merci.

Le Président :

Si la parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Je vais vous faire voter, comme on avait fait tout à l'heure quand il y a deux amendements qui s'opposent.

Alors tout d'abord, je soumetts à vos votes l'amendement de la Commission des finances : diminution de CHF 30'000.00 pour porter cette ligne à 0.00

Que celles et ceux qui approuvent cet amendement lèvent leur carton orange.

Nous allons voter maintenant sur l'amendement du PS :

ajouter la somme de CHF 29'999.00, afin de le porter au montant total de CHF 59'999.00.

Que celles et ceux qui approuvent cet amendement lèvent leur carton orange.

Résultat du vote : l'amendement de la Commission des finances obtient 46 oui.

L'amendement du Parti socialiste obtient 34 oui.

Vous avez donc décidé de supprimer ce poste pour le ramener à 0.

Je vais donc opposer maintenant l'amendement de la Commission à la rubrique du budget proposé par La Municipalité.

Je crois que cela me paraît clair, c'est exactement le même processus que tout à l'heure.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? C'est fastidieux, mais on n'y coupe pas.

Que celles et ceux qui approuvent la suppression du poste par rapport à la rubrique du budget lèvent leur carton orange.

Que ceux qui sont opposés à cette suppression le manifestent en levant leur carton orange.

Abstention ?

Résultat du vote : la suppression du poste est approuvée par 46 oui, contre 44 non, 1 abstention.

M. Yassin Nour demande la parole :

Je demande une contre-épreuve avec un vote nominal.

Le Président :

J'imagine que 5 membres au moins appuient cette demande ? Oui, c'est bon, le règlement sera respecté à la lettre. Nous allons utiliser la liste de présences.

Donc, je répète, voter oui équivaut à la suppression du poste et non, le maintien.

FAGUE	Sébastien	oui
ANKEN	Frédéric	oui
BERHNEIM	Nathalie	oui
BOREL	Fabien	non
BRIOD	Jean-Denis	oui
CONSTANTIN	Olivier	oui
CUCHE	Gérald	non
DUFOUR	Claude	non
DUVOISIN	Jean-Luc	oui
DUVOISIN	Jean-Marc	oui
FAVRE	Dominique	oui
FAVRE	Pierre-Marie	oui
FERNANDEZ	Mathias	non
FREISE	Alexandra	oui
GAZZOLA	Tânia	oui
GRATIER	Tristan	oui
HAMMER	Daniel	oui
HARAMIS	Denise-Elise	oui
HIRSCH-LORENZ	Karine	oui
LEUBA	Nicolas	oui
LOGOZ	François	oui
MALLAUN	Barbara	oui
MASSON	Liliane	oui
SLAMA	Philippe	oui
THILO	Bernard	oui
TORTI	Marco	non
WOLLEB	Sébastien	oui
ZIMET	Roger	oui
YERSIN	Bertrand	oui
DU BOIS	Roland	non
JUNG	Liuna	oui
KARDUM	Léonardo	oui
REIGNER	Jacqueline	oui
REIGNER	Philippe	oui
YERSIN	Lena	oui
KUONEN	Remo	oui
BRÜNDLER	Frédéric	oui
CARNELLO	Robin	oui
CHAVAN	Jean-Robert	non
CUCHE	Pascale	non
GAUDIN	Jérôme	oui
GODART	Michel	oui
GUMY	Anne	oui
KOTTE	Pascal	non

KUONEN	Verena	oui
LEVY	Sébastien	non
MARGELISCH	Stephan	oui
MARIN GUEX	Lorena	non
PADEZ	Géraldine	non
STEHLIN	André	oui
STEINHÄUSLIN JEANRENAUD	Florence	non
VARGAS	Licet	oui
LUDE	Nathalie	oui
CUENDET DU ROY	Sophie	oui
CURRAT	Yves	oui
DU BOIS	Patrick	oui
FARKAS	Isabelle	oui
FELBER	Céline	oui
FERRARI	Léo	oui
MONNARD	Arnaud	oui
CUENOUD GONZALEZ	Odile	non
BAEZ	Yolanda	non
FRÜH	Cynthia	non
GUILLEN	Carlos	non
HAMMAMI	Rihab	non
HÄUSERMANN	David	non
J'ESPERE	Thomas	non
MARCHAND	Charles Edouard	non
MARCHAND	Paul Emile	non
NOUR	Yassin	non
OGAY	André	non
TAFELMACHER	Pauline	non
THALMANN	Muriel	non
ZOLLIKER	Line	non
SIMOS	Dimitri	non
BEJAN	Gabriela	non
CAMPICHE RUEGG	Evelyne	non
CARDIS	Valentine	non
CHEVALLEY	Antonin	oui
DAUNER GARDIOL	Isabelle	non
DOMINGOS	Carinne	non
GÄMPERLE	Claudia	non
KLEIN	Yannick	non
MAYENFISCH-TOBIN	Mary	non
MEDANA	Francine	non
ROUBATY	Quentin	non
ROY	Guillaume	non
SAXER	Adrien	non
SCHRANZ	Anne	non

STERN	Philippe	non
SUTER	Bernard	non
TORRES	Melissa	non
VIREDAZ FERRARI	Anne	non

Le Président :

Résultat : par 48 oui, et 45 non, vous avez décidé de supprimer ce poste du budget.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous sommes toujours au chapitre 1 et nous pouvons passer à la page 4, nous avons encore 2 amendements qui sont pratiquement identiques.

Page 4

151 Culture et loisirs

Rubrique 151.3650.03 Animation culturelle, participations diverses

Amendement PS 6)

Ajouter la somme de CHF 10'700.00 au compte n° 151.3650.03 afin de le porter au montant total de CHF 166'600.00 pour le budget 2024.

Amendement UP 3)

Majoration de CHF 10'700.00 pour porter ce poste de charge à CHF 166'600.00.

La parole est-elle demandée sur ces 2 amendements ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Ce sont les mêmes conclusions, donc on ne va pas les opposer. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement PS-UP est approuvé par 49 oui contre 38 non, 2 abstentions

Le Président : Toujours chapitre 1

Page 5

152 Sociétés locales

Rubrique 152.3653 Aides, subventions, culture, loisirs et sports

J'ai reçu 3 amendements qui me paraissent les mêmes, je vous les lis :

Amendement PS 7)

Ajouter la somme de CHF 11'400.00 au compte 152.3653, afin de le porter au montant total de CHF 237'000.00 pour le budget 2024

Amendement PLR 1)

Augmentation de CHF 11'400.00 pour porter ce montant à CHF 237'000.00

Amendement UP 4)

Majoration de CHF 11'400.00 pour porter ce poste de charge à CHF 237'000.00

Nous groupons ces 3 amendements. La discussion est ouverte sur ces 3 amendements.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Les sociétés locales dans les domaines tant culturels, que sportifs ou de loisirs animent avec bonheur notre Ville de Pully par de nombreuses manifestations et activités et par le maintien d'une vie associative qui contribue aussi à la convivialité et à la vitalité de notre ville. Réduire leurs subventions ne semble sincèrement pas adéquat en ces temps compliqués où nous devrions plutôt leur redire notre reconnaissance et notre soutien. Je souhaite donc que nous revenions au montant du budget 2023 pour marquer notre soutien aux sociétés locales de Pully.

Le Président :

La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Cet amendement consiste à ajouter la somme de CHF 11'400.00 pour arriver à un montant total de CHF 237'000.00.

Résultat du vote : nous allons être dispensés de compter, il y a une forte majorité, 8 avis contraire et 4 abstentions.

L'amendement PS-PLR-UP est donc approuvé avec une large majorité.

Nous sommes toujours à la page 5

Page 5

153 Musées

Rubrique 153.3011 Traitement du personnel

J'ai reçu 2 amendements, qui ne sont pas les mêmes cette fois.

Amendement Commission des finances 2)

Diminution de CHF 40'000.00 pour porter cette ligne à CHF 794'000.00

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Le motif est exposé dans notre rapport. Des synergies doivent être recherchées entre le service de communication de la Commune et les besoins de communication des musées dont le budget prévoit 0,8 ETP pour cette tâche. L'amendement porte sur le poste 153.3011 uniquement, le calcul des charges affectant les lignes 153.3030 et 153.3040 étant fait automatiquement par la suite, en cas de vote de cet amendement par le Conseil communal.

Amendement PS 8)

Ajouter la somme de CHF 22'300.00 au compte 153.3011 afin de le porter au montant de CHF 856'300.00 pour le budget 2024.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Le Parti Socialiste s'est évidemment opposé à l'amendement de la Commission des finances, j'aimerais tout d'abord dire qu'on ne peut pas ainsi transférer des compétences et demander que le service des communications de la Commune s'occupe de la communication des musées, on ne s'invente pas médiateur culturel du jour au lendemain parce que le Conseil communal l'a décidé à 19h45. Nos musées ne sont déjà pas surdotés, et en plus nombreux musées de la région de taille plus petite que les nôtres bénéficient de plus de personnel. L'offre culturelle en termes d'heure d'ouvertures, soit de personnels présents, ne doit pas être préterité et nous souhaitons donc que ce montant soit réintégré à ce poste.

Est-ce que vous souhaitez du coup, M. le Président, que je lise mon amendement, suite à mon argumentation ?

Le Président :

Je ne veux surtout pas vous priver de l'occasion d'expliquer quelque chose.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ :

Je vous lis du coup l'amendement du Parti Socialiste qui souhaite donc au contraire de la Commission des finances, pas de supprimer ou de diminuer le montant pour ce poste, mais au contraire d'ajouter la somme de CHF 22'300.00 au compte 153.3011 afin de le porter au montant de CHF 856'300.00 pour le budget 2024.

Le Président :

Cette fois, c'est le moins qu'on puisse dire, les amendements vont en sens opposé.
La discussion continue avant le vote.

M. Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais vous inviter à refuser l'amendement de la Commission des finances et celui du Parti Socialiste, qui vise à augmenter le poste budgétaire prévu par la Municipalité. Il est vrai que nos musées comprennent vous l'avez vu dans le budget, 8,1 ETP, c'est un effectif modeste pour faire fonctionner 3 institutions aujourd'hui, le Musée d'art, la Villa romaine et ArchéoLab et l'espace littéraire Ramuz à la Muette et c'est vrai qu'en comparaison, cela a été dit par Mme Cuénoud González, avec d'autres institutions un peu similaires et même si on compare en termes de nombres de visiteurs accueillis, on a un effectif extrêmement faible pour gérer nos institutions. Voilà, vous en ferez que vous en voulez, mais j'aimerais vraiment vous inviter à refuser l'amendement de la Commission des finances, en plus, j'aimerais dire aussi qu'en termes de signal à notre équipe, après une année compliquée que l'équipe a traversée, sans directrice, en assumant le fonctionnement de nos institutions, 2 expositions qui ont très bien fonctionné, très bien marché au Musée d'art, l'ouverture d'une nouvelle institution, ce n'est quand même pas rien dans une commune, le message du Conseil, paradoxalement, après cette belle année 2023, c'est de dire on vous coupe CHF 40'000.00 dans la masse salariale. Je ne suis pas sûr que cela soit vraiment très positif comme message, raison pour laquelle je vous incite à maintenir le montant tel que prévu par la Municipalité au budget.

Le Président :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. On va passer au vote. Il s'agit soit de moins CHF 40'000.00 conformément à ce que propose la Commission des finances et plus 22'300.00, conformément à ce que demande le PS.

Je vais donc opposer ces 2 amendements :

Je commence par celui de la Commission des finances.

Celles et ceux qui sont en faveur de cet amendement, moins CHF 40'000.00, le manifestent en levant leur carton orange.

Nous passons au vote de l'amendement du Parti Socialiste, plus CHF 22'300.00.

Résultat du vote : vous avez accepté par 53 oui l'amendement de la Commission des finances, contre 23 voix pour l'amendement du Parti socialiste.

J'oppose maintenant l'amendement de la Commission des finances au montant figurant au budget proposé par la Municipalité.

Celles et ceux qui sont favorables à l'amendement de la commission le manifestent en levant leur carton orange.

Résultat du vote : l'amendement est accepté par 51 oui contre 38 non, 3 abstentions

Le Président :

Nous sommes toujours à la page 5.

153 Musées

**Rubrique 153.3012 Traitements du personnel occasionnel
Amendement PS 9)**

Ajouter la somme de CHF 11'500.00 au compte 153.3012 afin de le porter au montant de CHF 233'700.00 pour le budget 2024.

J'ouvre la discussion sur cet amendement.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

J'aimerais préciser pour celles et ceux qui ne sont pas forcément en train de lire attentivement la page 7 du préavis sur le budget, que cette ligne concerne l'ArchéoLab. Vous avez toutes et tous exprimé tout à l'heure que les sociétés locales et les associations sportives font vivre Pully, eh bien je vous annonce que l'ArchéoLab aussi. Ce musée est adoré et fait le bonheur des petits pulliérans pour des expériences, des visites, des anniversaires ludiques et pédagogiques à la fois, la diminution prévue pour ce poste est un très mauvais signal à la population. Je vous propose donc d'accepter l'amendement que vous propose le Parti Socialiste, qui est donc d'ajouter la somme de CHF 11'500.00 au compte 153.3012 afin de le porter au montant de CHF 233'700.00 pour le budget 2024.

Le Président :

La discussion continue. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 53 non contre 31 oui, 6 abstentions.

Nous sommes toujours page 5.

153 Musées

Rubrique 153.3102.02 Publicité musées

Amendement PS 10)

Ajouter la somme de CHF 29'999.00 au compte 153.3102.02 afin de le porter au montant total de CHF 169'999.00 pour le budget 2024.

La discussion est ouverte.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je m'excuse, j'avais levé la main avant que vous ne veniez avec l'amendement. Je suis un peu perplexe, parce que je fais chaque fois les totaux par rapport aux résultats des votes, oui, non et abstentions, personne ne sort de la salle et une fois on a un total de 90 voix, une autre fois on a un total de 92. Voilà, moi, je suis un petit peu perplexe.

Le Président :

Alors, il y a des personnes qui sortent quand même, je suis peut-être mieux placé pour les voir, il y a aussi des personnes qui ne votent pas, ni oui, ni non, ni blanc, ni noir. Ceci peut expliquer cela. Il peut y avoir aussi parfois une petite erreur, on a fait tout à l'heure un appel nominal, c'est long, c'est lourd, mais enfin pour le dernier vote, vu les scores, je crois qu'il n'y a pas vraiment besoin d'avoir trop d'état d'âme, c'est 31 à 53. J'essaie de veiller au grain le mieux possible, mais cela n'est toujours pas très aisé. J'espère vous avoir répondu. Il n'y a pas de réponse parfaite à ce genre de question. Cela reste problématique.

J'en reviens à la discussion sur l'amendement du PS, est-ce que la parole est demandée sur cet amendement ?

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ :

Les 5 amendements suivants du Parti socialiste concernent les musées, l'Octogone et l'ArchéoLab encore une fois. Etc. Je ne vais m'exprimer qu'une seule fois pour ces 5 amendements. Je constate que la culture n'intéresse qu'assez peu ce Conseil communal, j'en suis bien navrée (contestations dans la salle), mais oui, oui je suis très déçue. Ce premier amendement concerne la publicité, je pense que tous les économistes qui sont présents dans cette salle savent que pour faire augmenter les entrées, il faut aussi investir

dans la publicité. Donc, je vous demande de réfléchir un tout petit peu avant de valider une diminution.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée. Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Nous passons au vote. Il s'agit d'ajouter la somme de CHF 29'999.00 au compte 153.3102.02

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 53 non contre 28 oui et 6 abstentions.

Toujours page 5

153 Musées

Rubrique 153.3119.02 Frais fournitures expos

Amendement PS 11)

Ajouter la somme de CHF 20'000.00 au compte 153.3119.02 afin de le porter au montant total de CHF 70'000.00 pour le budget 2024.

J'ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'est pas demandée, Mme Cuénoud González nous a expliqué tout à l'heure ce qu'il en était. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est rejeté par 54 non contre 28 oui, 6 abstentions.

Toujours page 5

153 Musées

Rubrique 153. 3119.03 Frais de fourniture Villa romaine

Amendement PS 12)

Ajouter la somme de CHF 20'000.00 au compte 153.3119.03 afin de le porter au montant total de CHF 70'000.00 pour le budget 2024.

J'ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 56 non contre 28 oui, 5 abstentions.

Le Président :

Page 6

154 Théâtre de l'Octogone

Rubrique 154.3114 Achat machines, matériel exploitation

Amendement PS 13)

Ajouter la somme de CHF 10'000.00 au compte 154.3114 afin de le porter au montant total de CHF 40'000.00 pour le budget 2024.

J'ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : le résultat semble le même que pour les 2 amendements précédents.

On peut peut-être se passer de compter les cartons ? Vous semblez d'accord.

A une majorité évidente, l'amendement est refusé

Le Président :

Page 6

154 Théâtre de l'Octogone

Rubrique 154.3185.01 Frais de publicité

Amendement PS 14)

Ajouter la somme de CHF 5'000.00 au compte 154.3185.01 afin de le porter au montant total de CHF 115'000.00 pour le budget 2024.

J'ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est refusé à une large majorité.

Le Président :

Page 7

171 Pully-Plage

Rubrique 171.3012 Traitement du personnel occasionnel

Nous avons 2 amendements identiques pour cette rubrique.

Amendement PS 15)

Ajouter la somme de CHF 22'000.00 au compte 171.3012 afin de le porter au montant total de CHF 270'000.00 pour le budget 2024.

Amendement PLR 2)

Augmentation de CHF 22'000.00 pour porter ce montant à CHF 270'000.00, idem au budget 2023.

J'ouvre la discussion.

Mme CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Je suis ravie que nous ayons concocté le même amendement que les PLR. J'aimerais juste, M. le Président, si vous me le permettez, apporter une petite précision. Lorsque les amendements sont présentés ainsi, nous ne demandons pas une augmentation comme ça sans réfléchir, si vous regardez bien dans le budget, nous demandons simplement à revenir au budget initial de 2023. Juste une précision, parce ce que je crois qu'il y avait eu quelques malentendus. Donc, bien sûr, pour Pully-plage, il s'agit non seulement de pouvoir augmenter les frais pour le personnel, mais surtout pour pouvoir maintenir les heures d'ouverture de la piscine, il est vrai que Pully-Plage fait le bonheur des petits et des grands pulliérans et que nous pouvons ces dernières années en tout cas, en profiter de plus en plus et de plus en plus longtemps, il n'est donc pas concevable de réduire les heures d'ouverture.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote sur ces amendements communs.

Résultat du vote : c'est à une très large majorité que l'amendement PS-PLR est accepté.

Page 8

171 Pully-Plage

Rubrique 171.3030.2 Cotisations AVS-AC occasionnels

Nous avons 2 amendements identiques pour cette rubrique.

Amendement PS 16)

Ajouter la somme de CHF 2'000.00 au compte 171.3030.2 afin de le porter au montant total de CHF 18'000.00 pour le budget 2024.

Amendement PLR 3)

Augmentation de CHF 2'000.00 pour porter ce montant à CHF 18'000.00 idem au budget 2023.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement PS-PLR est accepté à une large majorité.

Le Président :

Page 8

171 Pully Plage

Rubrique 171.3124 Achat et consommation de combustibles

Amendement les Vert·e·s 1)

Diminution de charges de CHF 40'000.00 pour porter cette ligne à CHF 10'400.00 au lieu de CHF 50'400.00 initialement.

J'ouvre la discussion.

M. Guillaume ROY demande la parole :

Il ne fait pas très chaud et puis ce soir en quittant vos foyers, vous avez sans doute pris garde de bien fermer les portes et les fenêtres, parce que vos chauffages étaient allumés dans vos doux foyers. Eh bien, ce n'est pas la pratique qui est en vigueur pour notre piscine extérieure communale qui est chauffée au gaz depuis des années et qui ne dispose d'aucune bâche, qui pourrait limiter les pertes thermiques nocturnes. Et puis des dires mêmes de la Municipalité, la chaufferie est vétuste et menace de lâcher à tout moment, ce qui enduirait des frais de réparation conséquents. Alors cette proposition, elle demande de renoncer au chauffage du bassin extérieur, afin de limiter à la fois les coûts, le gaspillage d'énergie et les risques de frais de réparation. Et puis, quand on est dans une période financièrement difficile, si nous ne sommes même pas prêts à baisser d'un ou deux degrés la température de l'eau dans laquelle nous allons immerger nos délicats postérieurs pour nos loisirs, où donc serons-nous prêts à faire des économies ? Pour ces raisons, je vous demande de soutenir cette proposition.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

J'introduirai ma petite réponse en disant qu'on n'y met pas seulement le postérieur, mais tout le corps et ce n'est pas une réduction de la température qui est demandée ici, mais bien une suppression. J'aimerais vous dire, que pour la réduction de la température, eh bien cela a déjà été fait, si vous pratiquez la piscine, vous aurez constaté qu'on n'est jamais monté plus haut que 22 et demi, 23, voire en-dessous, en autorisant les combinaisons pour les jours où il faisait froid, pour précisément économiser ce chauffage, ce que l'on n'a pas fait dans les années précédentes. Quand il faisait froid, la température de la piscine atteignait péniblement 21 degrés et les adultes nageaient souvent avec des combinaisons qui étaient autorisées. Et c'est ce qu'on va continuer à faire par la suite. J'aimerais ajouter à ces quelques propos que la piscine de Pully-plage est partenaire d'une convention établie avec les piscines de la région et que par cet accord, les communes s'entendent sur la commercialisation, les heures d'ouverture et la manière dont ces piscines sont gérées pour faire fonctionner correctement et équitablement les abonnements qui sont valables pour les piscines faisant partie de cette convention. J'aimerais aussi vous dire que toutes les piscines qui font partie de cette convention actuellement sont chauffées, plus ou moins, avec parcimonie aussi parce que tout le monde est conscient de la problématique, à caractère écologique notamment et j'aimerais vous dire que si on supprime le chauffage, nous ne vendrons plus d'abonnements ou très peu, les gens iront acheter leur abonnement de préférence là où les piscines seront chauffées. Il faut donc bien compter aussi que dans l'économie de carburant, il y aura la perte de ventes d'abonnements et que nous serons en totale discordance avec ce qui se passe dans les autres piscines. Cette perte d'abonnements pourrait quand même s'avérer importante. D'autre part, j'aimerais vous dire que j'ai entendu largement dans ce Conseil que vous étiez majoritairement contre des économies qu'on prendrait sous forme de

prestations à la population et que notre piscine est précisément une prestation à 100% pour la population et notamment pour les gens qui ont peu de jardin, qui ont peu de place pour y passer leurs moments de loisirs. Et, je vous invite vraiment à refuser cet amendement, qui ne va ni dans le sens d'une économie, ni d'une bonne prestation de service public à notre population.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion et nous passons au vote.

Je rappelle que l'amendement porte sur une diminution des charges de CHF 40'000.00 pour porter la ligne 171.3124 à CHF 10'400.00, au lieu de CHF 50'400.00

Résultat du vote : L'amendement est refusé à une large majorité.

Page 9

172 Port de plaisance

Rubrique 172.4272 Redevances utilisation domaine public

Amendement de la Commission des finances 3)

Augmentation de CHF 40'000.00 pour porter cette ligne à CHF 248'500.00

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Cet amendement vise à donner un signal consistant à aligner le prix des places de parking public extérieures utilisées à des fins de places d'hivernage pour les bateaux, que ces prix soient alignés sur le prix usuel de location d'une place de parking extérieure.

Le Président :

J'ouvre la discussion.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Un petit mot concernant ces prix d'hivernage. J'aimerais tout d'abord préciser que les changements qui concernent ce poste n'auront aucun impact sur le budget, puisque même si c'est une question qui se pose sur le domaine public, en fait il s'agit d'une taxe et cette taxe, elle ira dans le fonds de réserve du port, c'est une taxe affectée, donc qui ne touchera pas le résultat du budget. D'autre part, j'aimerais vous dire que nous sommes en voie non seulement de diminuer, mais d'essayer de supprimer ces places sur le parking de Milliquet, puisque nous n'accordons plus aux nouveaux locataires ces places d'hivernage à l'extérieur en les renvoyant auprès de chantiers privés. Maintenant, c'est vrai qu'une petite adaptation de cette taxe pour s'aligner sur ce qui se passe dans les ports voisins et ne pas dépasser l'affectation de notre taxe, paraît effectivement possible, mais pas dans la mesure proposée ici qui nous obligerait à demander une taxe nettement trop élevée, qui sortirait tout simplement de nos droits. C'est la réponse que j'apporte à cette demande d'amendement.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est accepté à une très large majorité.

Est-ce que quelqu'un voudrait encore intervenir sur ce chapitre 1 du budget ? Si tel n'est pas le cas, je dois vous faire voter le chapitre 1, vu le nombre d'interventions.

Que celles et ceux qui approuvent le chapitre 1 - Administration générale, tel que modifié, le manifestent en levant leur carton orange.

Le chapitre 1 - Administration générale, modifié, est accepté à une très large majorité, 1 avis contraire et 5 abstentions.

Chapitre 2 Finances, pages 12 à 15

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments, pages 16 à 21

Page 16

300 Services administratif et technique

Rubrique 300.3099 Charges diverses

Amendement PS 17)

Ajouter la somme de CHF 3'700.00 au compte 300.3099 afin de le porter au montant total de CHF 8'400.00 pour le budget 2024.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Je serai brève. Il s'agit du même amendement, la même argumentation que le tout premier amendement que nous avons présenté, toujours pour rétablir le montant auxquels les employés communaux avaient droit en 2023, nous entendons donc prendre soin de nos employés communaux et leur manifester ainsi notre reconnaissance pour leur travail.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Ajouter la somme de CHF 3'700.00 au compte 300.3099 afin de le porter au montant total de CHF 8'400.00 pour le budget 2024.

Résultat du vote : L'amendement est refusé à une large majorité.

Page 17

320 Forêts

Rubrique 320-3146 Entretien des forêts, alpages et vignes

Amendement PS 18)

Ajouter la somme de CHF 8'000.00 au compte 320.3146 afin de le porter au montant total de CHF 35'000.00 pour le budget 2024.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Très rapidement, cet amendement plus les 2 amendements suivants que nous proposons, concernent donc la forêt. Nous souhaitons rétablir le montant convenable pour maintenir la forêt, sa biodiversité, que cela ne dépasse pas le montant permis par notre règlement.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : L'amendement est refusé à une large majorité.

Page 17

320 Forêts

Rubrique 320-3147 Biodiversité

Nous avons 2 amendements identiques pour cette rubrique.

Amendement PS 19)

Ajouter la somme de CHF 6'600.00 au compte 320.3147 afin de le porter au montant total de CHF 9'600.00 pour le budget 2024.

Amendement les Vert·e·s 2)

Ajout de CHF 6'600.00 au compte 320.3147 concernant la biodiversité, afin que le montant total de CHF 9'600.00 soit inscrit au budget 2024.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Oui, nous souhaitons rajouter CHF 6'600.00 à ce poste. C'est un montant qui est dérisoire par rapport aux finances de la Commune, mais qui est salutaire pour le maintien de la biodiversité au sein de la forêt, on reviendrait à la somme de CHF 9'600.00 qui était le budget de 2023 et je pense que mon collègue Jean-Luc Duvoisin acceptera également cet amendement, vu que la sauvegarde des salamandres nous est chère et importante.

Le Président :

Voici une mesure de pression évidente !

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Ajout de CHF 6'600.00.

Résultat du vote : l'amendement PS-Vert·e·s est accepté par 54 oui contre 28 non et 4 abstentions.

Page 18

320 Forêts

Rubrique 320-3189 Travaux exécutés par des tiers

Amendement PS 20)

Ajouter la somme de CHF 15'399.00 au compte 320.3189 afin de le porter au montant total de CHF 36'399.00 pour le budget 2024.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est refusé à une large majorité

Page 18

330 Vignes

Rubrique 330.3011 Traitement du personnel

Amendement PLR 4)

Diminution de CHF 40'000.00 pour porter ce montant à CHF 165'000.00

M. François LOGOZ demande la parole :

La situation financière de la Commune est préoccupante, nous le savons, j'en viens sur les vignes, qui, vous en conviendrez, ne touchent pas à une prestation à la population. La population si elle a envie d'acheter une bouteille de vin, elle peut l'acheter dans différents commerces, chez des vigneron, elle n'a pas besoin de la Commune pour se procurer une bouteille de vin, qui d'ailleurs ne fait pas de rabais pour la population pulliérane, elle vend ses bouteilles de vin au prix qu'elle a décidé quel que soit l'acquéreur. La question de la manière dont on traite les vignes, dont on les exploite, dont on les cultive est totalement indépendante de la protection du paysage, respectivement des ceps de vigne auxquels nous tenons et qui se situent notamment en aval du Prieuré, c'est un problème d'aménagement du territoire d'abord qui protège ces vignes et ce n'est donc pas l'objet du budget. Et puis, ce n'est pas non plus un problème d'avoir des bouteilles à l'effigie de la Commune, quel que soit le vigneron, quel que soit le lieu où le raisin est cueilli, puisque nous ne comptons pas les amicales et autres associations qui ont leur bouteille à leur effigie et puis, parfois même qui ont des parchets « dédié » à telle ou telle amicale ou telle ou telle association. Le vrai problème, c'est la manière dont on entend utiliser cette part du territoire de la Commune qui est composée de ces vignes. Faut-il que nous ayons

notre propre exploitation, comme jusqu'à maintenant ou y a-t-il des alternatives ? J'observe que simplement sur le plan comptable du compte « Vignes », dont je rappelle qu'il ne comprend pas l'amortissement de la cave, qu'il ne comprend pas l'entretien et l'amortissement du patrimoine immobilier, des murs, etc., qui ne comprend pas les coûts d'eau et d'électricité, nous perdons CHF 130'000.00 par an depuis 10 ans. CHF 1'300.000.00 sur 10 ans. Il y a des années catastrophiques, il y a des années moins catastrophiques, mais c'est le coût de ces vignes, ce qui représente un montant significatif par bouteille. L'année viticole ne correspond pas à l'année budgétaire, puisque l'année viticole commence en octobre, novembre, après la récolte et puis elle se termine à la récolte, aux vendanges suivantes. La proposition qui vous est faite, d'une réduction de CHF 40'000.00 consiste à allouer les ressources nécessaires à la Municipalité pour qu'elle puisse poursuivre l'exploitation jusqu'à la fin de cette année viticole et puis que nous ayons la faculté de réfléchir et de décider quel projet, quel avenir nous souhaitons donner à cette exploitation pour la prochaine année viticole, c'est-à-dire celle qui commence à partir de l'automne prochain. Donc, on retranche CHF 40'000.00 sur traitement, qui est une autorisation de dépense, qui est réduite de CHF 40'000.00, ce qui permettra au Conseil communal, sur la base de propositions qui seront faites par la Municipalité, de décider quel avenir elle souhaite donner à cette exploitation, à partir de l'année viticole 2024-2025. Je rappelle à cet égard encore que la Commission des finances a à une voix présidentielle, conservé le budget intact sur l'exercice 2023, alors qu'il y avait des propositions pour réduire et au fond c'était dans l'attente d'une solution et d'un vrai projet de la Commune pour l'année 2024, projet que nous n'avons pour l'instant pas vu. Donc, je crois qu'il faut que nous assumions nos responsabilités, la situation financière est difficile, il n'y a aucune prestation à la population et là, on a la faculté d'économiser des fonds et de réfléchir à la manière dont on entend poursuivre l'exploitation de cette parcelle de notre territoire.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le Parti Socialiste s'oppose à cette proposition d'amendement. Je précise quand même que les vignes, notamment celles qui sont devant le Prieuré font partie intégrante de l'image, de l'identité des visuels de notre Commune et je suis quelque peu surpris, par rapport à cette intervention, puisque finalement, nous nous retrouvons avec un vote où c'est la gauche, en tout cas les socialistes, qui vont défendre le seul métier agricole de la Commune face à la droite.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Nous touchons un sujet ici, dont nous avons déjà débattu et je réponds d'abord à une première critique de M. Logoz, c'est celui de dire que ces pertes sont assumées depuis 10 ans. J'aimerais dire ici que ces discussions ont déjà eu lieu et qu'avec l'approbation du Conseil, nous avons toujours décidé jusqu'ici de conserver notre formule actuelle et de conserver les vignes telles que nous les avons maintenant. C'est une politique qui a été soutenue, qui peut certes être aujourd'hui remise en cause, mais qui n'a pas 10 ans d'historique comme cela vient de nous être reproché. L'exploitation viticole est assurée par deux employés actuellement et c'est vrai que nous avons besoin de ces deux employés en tout cas en 2024, si nous voulons terminer le travail des récoltes 2023, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure par M. Logoz. Nous ne pouvons pas assumer le travail de la récolte 2023 avec la proposition de diminution du budget, puisqu'elle reviendrait à couper un salaire et donc du travail absolument nécessaire pour terminer les vendanges 2023 et le travail qui se porte sur le travail en 2024 et les salaires de 2024. Je vois mal comment on peut terminer un travail déjà initié en agissant déjà sur les salaires de 2024. Ce n'est juste pas possible sans faire des licenciements immédiats et j'en appelle ici à

votre responsabilité et votre compassion pour notre personnel, pour que quoi qu'il arrive par la suite, nous agissions dans des délais corrects avec des mesures étudiées et que nous allons effectivement étudier sur la base de propositions que nous examinerons pour améliorer la situation, mais en aucun cas d'agir ainsi dans l'urgence sans pouvoir même assurer les salaires 2024 vis-à-vis de notre personnel.

M. François LOGOZ demande la parole :

Je rappelle simplement que c'est une autorisation de dépense et que la Municipalité a la faculté de moduler comme elle le souhaite ensuite, dans le cadre de l'autorisation de dépense qui est faite. Les contrats de travail qui existent en les réduisant, le cas échéant, en licenciant du personnel bien entendu, mais je rappelle une chose, nous avons du temps pour que la Municipalité vienne à la prochaine séance du Conseil communal avec un projet, quitte à ce que dans ce projet, il y ait une demande de crédit supplémentaire par rapport à ce qu'on veut faire de cette vigne. Mais aujourd'hui, on ne peut pas continuer comme ça. On dépense de l'argent année après année, mois après mois, sur une activité qui n'apporte aucune prestation à la population. Puis, je rappelle que la question des vignes et des ceps, la question de la protection du paysage, cela ne relève pas du budget, cela relève de l'aménagement du territoire et donc il n'y a absolument rien à craindre, cela sera peut-être le même vigneron sous une autre casquette avec un autre employeur, cela sera peut-être un autre vigneron, je crois même que la culture de la vigne en tant que telle, donc la surface, donc pour reprendre ce qu'on nous exposait, les métiers de la terre ne sont pas mis en danger. La question, c'est de savoir si on doit continuer avec des fonctionnaires qui font ce travail ou si, en réalité, comme tout un chacun, il convient de remettre cela à une activité tierce.

M. André STEHLIN demande la parole :

Je vous demande vivement de soutenir ce qu'a dit notre Municipale, Mme Masméjan, parce qu'on ne peut pas prendre des décisions si directes, il y a quand même du personnel à sauver, puis là je pense qu'on est en train de faire des débordements parce qu'on apporte des conseils, alors qu'on en n'était pas là.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote.

Je rappelle la teneur de l'amendement :

une diminution de CHF 40'000.00 pour le poste 330.3011 pour porter ce montant à CHF 165'000.00

Résultat du vote : L'amendement est rejeté à une large majorité.

Page 18

330 Vignes

Rubrique 330.3114 Achat machines, matériel d'exploitation

Amendement Cofin 5)

Diminution de CHF 4'700.00 pour porter cette ligne montant à CHF 5'000.00

M. Jean-Denis Briod demande la parole :

Cet amendement, de même que celui qui suit, qui sont soumis à votre vote, sur proposition de la Commission des finances, ces 2 amendements s'inscrivent exactement dans la même logique que celle qui a été exposée, il y a un instant par notre collègue LogoZ. Ils sont, je dirais, par leur ampleur, symboliques. On parle sur le premier amendement d'une réduction de CHF 4'700.00. Cela peut paraître dérisoire, ridicule, c'est simplement l'expression d'un vœu, que des réflexions approfondies débouchant sur des propositions et ceci à court terme, sur le futur de l'exploitation de la vigne soient faites et, on a parlé

du budget qui est une autorisation de dépense, la logique derrière ces amendements, c'est de dire on autorise les dépenses pour une période suffisante pour que l'on soit confrontés à une proposition pour l'avenir de la vigne, parce qu'il est clair qu'il n'est pas soutenable, ce n'est ni la défense du patrimoine, ni la défense des intérêts de la population que de continuer à supporter des pertes commerciales, que la collectivité pulliérane subventionne le prix des bouteilles, parce que si vous rapportez ces pertes à la bouteille commercialisée, ce sont des montants importants, donc il est impératif qu'à un moment donné, une solution soit en vue. On ne parle pas de protection du patrimoine, on ne parle pas d'arrêt de l'exploitation de la vigne sur le territoire communal, on parle d'un projet pour que des modalités différentes soient proposées et celles-ci à ce Conseil communal. Toute restructuration évidemment entraîne avec elle un certain nombre de coûts, de prolongation de demandes de crédits pour poursuivre cette transformation et cela doit faire l'objet d'un préavis construit avec un projet convaincant. Donc, je vous invite à donner ce signal, ce n'est pas les CHF 4'700.00 de l'amendement qui est proposé ici qui vont sauver nos finances, on en est parfaitement conscients, mais il a une portée symbolique.

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je vous invite tout d'abord à réfléchir sur le montant, je n'aimerais pas trop allonger cette discussion, vu le côté presque ridicule du montant. Je crois que le message on l'a compris. Il n'y a pas besoin de supprimer ces CHF 4'700.00, qui concerne l'achat d'outils, de divers matériaux comme les pluviomètres, comme des enrouleurs de fils, etc. pour qu'on comprenne le message qui nous a été donné et la nécessité effectivement d'étudier des nouvelles stratégies, ce que nous ferons très probablement, mais pas de supprimer ce montant ridiculement bas et qui n'amènera rien à une réflexion plus profonde et je vous invite à vous aligner à votre vote précédent, dans la même idée et de ne pas faire de coupure, j'allais presque dire, aussi ridicule.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote.

Je rappelle la teneur de l'amendement : diminution de CHF 4'700.00

Résultat du vote : l'amendement est rejeté par 43 non contre 32 oui, 8 abstentions.

Page 18

330 Vignes

Rubrique 330.3114 Achat machines, matériel d'exploitation

Amendement Coffin 6)

Diminution de CHF 13'000.00 pour porter cette ligne montant à CHF 31'900.00

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Le ridicule ne tuant manifestement plus, je suis à nouveau debout devant vous pour vous présenter l'amendement suivant. Je dirais que le montant précédent et celui-ci, que je vous présente maintenant et que je vous recommande d'accepter, s'inscrit toujours dans la même logique et ils ont au moins le mérite, me semble-t-il, de commencer à faire bouger les lignes et j'entends la réponse de Mme la Conseillère Municipale. Je vous invite à appuyer le message, en appuyant ce nouvel amendement.

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

J'aimerais vous dire Mesdames et Messieurs les Conseillers, que cette suppression ne s'inscrit pas du tout dans la même logique que dans le précédent, puisqu'il s'agit ici précisément de trouver une solution pour augmenter la rentabilité de la vigne. A quoi sert

cet achat ? Cet achat sert précisément à avoir un peu plus de raisin dans notre cave, puisqu'elle est grande et que nous en avons les capacités et de transformer ce raisin en bouteilles, que nous pourrions ensuite vendre plus chères que l'achat de notre vin. Autrement dit, c'est de prendre un peu de raisin pour pouvoir le transformer en vin, de la qualité de notre vin, sans frais supplémentaires à part l'achat, tous les autres frais restant fixes et produire des bouteilles supplémentaires avec les frais fixes et non variables que nous avons maintenant. C'est donc une mesure qui vise à augmenter notre chiffre d'affaires sur la vente des vins, grâce à un supplément de raisin que nous pourrions avoir grâce à cet achat. Je vous invite donc à refuser cet amendement pour précisément plutôt augmenter notre rentabilité.

M. André STEHLIN demande la parole :

Je m'oppose à la réduction de CHF 13'000.00 demandée par la Cofin pour les motifs suivants : je m'oppose à cette restriction d'approvisionnement supplémentaire en récolte de vendanges. Celle-ci est destinée à dynamiser et augmenter les ventes, notre production ne suffisant pas à répondre à la demande. La réduction de l'approvisionnement aurait pour effet direct une baisse des revenus. Cette conséquence n'a pas été prise en compte par la Cofin. On estime que cette baisse de revenus pourrait être supérieure à l'économie des charges prévues par l'amendement. Le plein potentiel de production et vente pourrait être un signal positif pour l'amortissement de la cave communal high-tech de Rochettaz, dont le coût s'est élevé, je vous le rappelle, à plus de CHF 2,8 millions. A la suite de mes différentes remarques, je vous recommande vivement de ne pas soutenir cet amendement.

Mme Nathalie BERNHEIM demande la parole :

Je ne résiste pas, j'aime beaucoup le vin pullièran, mais je voudrais juste dire que tous ces raisonnements sous-entendent qu'on vendra l'entier de notre stock.

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote.

Je rappelle la teneur de l'amendement : réduction de CHF 13'000.00 pour porter la ligne à CHF 31'900.00.

Résultat du vote : l'amendement est rejeté à une large majorité.

Nous arrivons au bout de ce chapitre 3. Est-ce que quelqu'un voudrait encore intervenir sur chapitre ? Si tel n'est pas le cas, je clos la discussion et je dois vous faire voter sur l'ensemble de ce chapitre, vu le nombre d'interventions.

Que celles et ceux qui approuvent le chapitre 3 - Domaines et bâtiments, tel que modifié, le manifestent en levant leur carton orange.

Le chapitre 3 - Domaines et bâtiments, modifié, est accepté à une très large majorité, 3 avis contraires et 7 abstentions.

Chapitre 4 Travaux, pages 22 à 30

Page 22

410 Service technique (RAC)

Rubrique 410.3011 Traitement du personnel

Nous avons 2 amendements qui me semblent identiques :

Amendement PLR 5)

Réduction de CHF 113'000.00 pour porter ce montant CHF 2'626'000.00

Amendement UP 5)

Réduction de CHF 113'000.00 pour porter ce poste de charge à CHF 2'626'000.00

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Il s'agit là de la création d'un poste d'ingénieur civil, qui n'est en fait pas la création mais le remplacement d'un autre poste, qui intervient dans le cadre d'une réorganisation plus large du bureau technique de la Direction des travaux et services industriels. Cette réorganisation, elle a été entreprise à l'été 2023, elle aboutira au final non pas à l'augmentation des effectifs de la DTSI mais à une diminution de 0.4 ETP des effectifs. Il s'agit là d'une réallocation de nos ressources dans le cadre des effectifs actuels de la Direction, comme il me semble que votre Conseil vient à nouveau de le demander ce soir. Nous mettons des priorités et, dans le cas présent, un ingénieur civil, un poste d'ingénieur civil, remplace un poste de chef de chantier. Donc ce n'est pas la création d'un poste supplémentaire. Cet ingénieur civil reprendra des tâches réparties aujourd'hui entre plusieurs autres collaborateurs du bureau technique. Il occupera, de fait, comme je le viens de le dire, la place d'un des chefs de chantier actuels. Et, cet engagement permettra en outre d'internaliser, soit d'effectuer à moindre coût, certaines tâches aujourd'hui confiées à des bureaux privés de génie civil. En soutenant cet amendement, votre Conseil affaiblira le bureau technique de la DTSI et les moyens dont dispose notre Commune pour renouveler les infrastructures de base que sont la route, l'eau, l'électricité, l'assainissement seront diminués. Il en ira de même pour l'adaptation de nos infrastructures de mobilité, ce qui aggraverait encore notre retard dans ce domaine, par exemple pour la sécurisation aux abords des collèges, pour la création de nouvelles pistes cyclables et autres aménagements en faveur de la mobilité que ce Conseil a demandé à maintes reprises. Compte tenu de ce qui précède, je vous invite à refuser cet amendement et à conserver ce budget tel qu'il est.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Nous soutenons cet amendement pour la raison suivante : essentiellement si l'on considère les postes de traitement pour la DTSI, donc on arrive à une augmentation sensible entre le budget 2023 et 2024, donc si je totalise les traitements, ainsi que le personnel occasionnel, on passe de CHF 2'594'000.00 à CHF 2'814'000.00 et la proposition de la sous-commission de la DTSI ne porte que sur CHF 113'000.00. On a en quelque sorte limité l'augmentation, mais on n'a pas bloqué le personnel, on n'a vraiment que limité. C'est la raison pour laquelle, nous estimons pertinent au vu de l'ampleur de l'augmentation du personnel, puisque malgré tout, il faut constater qu'entre 2023 et 2024, on a 4 unités et demi de plus pour l'ensemble des effectifs. Donc, nous soutenons cet amendement et nous vous invitons à faire de même.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je crois que vous mélangez un petit peu, M. le Conseiller, les gamelles et les bidons. Vous parlez d'une augmentation d'effectif, mais cette augmentation d'effectif, elle n'est pas au niveau de la DTSI, elle est à l'échelle de l'ensemble de la Commune. Pour ce qui est de la DTSI, j'insiste sur ce fait, il n'y a pas d'augmentation de personnel, il y a l'abandon, la suppression d'un poste à la voirie, alors, il me semble que c'est exactement ce que ce Conseil nous demande de faire, séance après séance et on fait finalement ce que vous nous demandez de faire et vous nous sanctionnez pour ce fait, ce que je trouve assez étonnant. De plus, cette augmentation dont vous faites état, elle provient de plusieurs faits, notamment par la suppression du poste 801, qui était le poste Comptage, qui est maintenant pris dans le poste 410. Ce n'est pas en fait une augmentation, c'est une fusion de 2 postes budgétaires, ils ont été fusionnés le 801 et le 410. Cela, vous pouvez le constater en lisant le budget, je ne crois d'ailleurs pas que c'est sur cette base-là, que le

PLR propose son amendement et que vous proposez cet amendement. Mais j'insiste encore sur le fait, que dans la DTSI, il y a bien une diminution du personnel globale.

M. Léo FERRARI demande la parole :

Une question à l'attention de M. Zolliker. Par rapport au compte 410, donc c'est un compte du service technique, qui est donc financé par la taxe, avec un prélèvement sur un fond d'égalisation, il est noté dans « Remarques et observations », qu'on a donc une suppression d'un poste de chef de projet, pour engager un ingénieur civil, le poste à la voirie n'est pas financé par une taxe, c'est donc un poste financé par les impôts, est-ce que vous pouvez m'éclairer là-dessus ?

M. Marc Zolliker :

Oui, je peux essayer de vous éclairer sur ce fait. Alors les postes de chef de projet, comme ce poste d'ingénieur, qui sont effectivement financés pour une grande partie par la taxe, puisque tous les réseaux sont financés par la taxe, à l'exception de la route. Oui, donc il rentre là-dedans, les collaborateurs de la voirie sont aussi partiellement financés par la taxe, si on peut dire ça comme ça, puisqu'ils s'occupent notamment de vider les poubelles de route et cela, c'est une prestation qui justement sera, à partir de cette année, financée par la taxe et plus par l'impôt. Des deux côtés, on a un financement majoritaire pour ce qui est du bureau technique, pas tout à fait majoritaire à la voirie. Le bureau technique est plus financé par la taxe que la voirie.

M. Léo FERRARI :

Merci à M. Zolliker pour les réponses. Si je comprends bien, on a donc une augmentation du financement par la taxe et donc un financement par le contribuable, au final, à travers la taxe et pour ces raisons, je soutiens aussi la proposition d'amendement et je vous invite à le faire aussi.

M. Marc ZOLLIKER :

Excusez-moi d'insister, mais que cela soit financé par la taxe ou pas financé par la taxe, on a tout de même une baisse globale de postes. Cela ne change rien au fait. Et, là, moi j'aimerais quand même vous rendre attentifs qu'ici, vous touchez directement aux prestations qui sont fournies aux pulliérens, les raccordements en eau potable, la fourniture d'électricité, l'évacuation des eaux usées, ce sont des prestations qu'on offre à notre population, qu'elles soient payées par la taxe ou non. Et là, vous vous attaquez directement à des prestations communales.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote.

Diminution de CHF 113'000.00 au poste 410.3011.

Résultat du vote : l'amendement PLR-UP est accepté par 45 oui contre 33 non, 5 abstentions.

Page 22

410 Service technique (RAC)

Rubrique 410.3099 Charges diverses

Amendement PS 21)

Ajouter la somme de CHF 4'800.00 au compte 410.3099, afin de le porter au montant total de CHF 10'000.00 pour le budget 2024.

Mme CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Je voulais juste vous rappeler qu'il s'agit du compte 3099 qui revient pour chaque service. En tout début de la révision de cette brochure, vous avez accepté cet amendement pour l'administration générale, vous avez ensuite refusé pour les domaines, gérances et sports, je vous le propose maintenant pour les travaux, puis aux pages suivantes pour l'urbanisme et les parcs et promenades, j'aimerais juste préciser que nous ne pouvons pas pratiquer le favoritisme entre dicastères, pour un dicastère par rapport à un autre, cela ne serait tout simplement pas recevable, je vous invite à accepter cet amendement pour les travaux et services industriels, afin de rétablir le montant auquel les employés communaux ont droit pour leur sortie annuelle.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 44 non contre 35 oui et 5 abstentions.

Page 23

420 Service urbanisme et environnement

Rubrique 420.3099 Charges diverses

Amendement PS 22)

Ajouter la somme de CHF 1'700.00 au compte 420.3099, afin de le porter au montant total de CHF 3'700.00 pour le budget 2024.

Le Président :

La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 50 non contre 35 oui, 6 abstentions.

Page 26

441 Parcs, promenades et cimetières

Rubrique 441.3099 Charges diverses

Amendement PS 23)

Ajouter la somme de CHF 1'400.00 au compte 441.3099, afin de le porter au montant total de CHF 2'900.00 pour le budget 2024.

Le Président :

La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est refusé à une large majorité.

Nous avons terminé l'étude ce chapitre 4. Est-ce que quelqu'un voudrait encore intervenir sur chapitre ? Si tel n'est pas le cas, je clos la discussion et je dois vous faire voter sur l'ensemble de ce chapitre, vu le nombre des interventions.

Que celles et ceux qui approuvent le chapitre 4 - Travaux, tel que modifié, le manifestent en levant leur carton orange.

Le chapitre 4 - Travaux, modifié, est accepté à une très large majorité, 3 avis contraires et quelques abstentions.

Chapitre 5 Ecoles et cultes, pages 31 à 40

Mme CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Le Parti Socialiste aura des amendements à proposer pour ce chapitre, mais avant tout, nous arrivons au chapitre concernant la DJAS et nous avons une question à notre

Municipal M. Chevallaz : il y a un an jour pour jour le PS émettait le vœu d'augmenter de 2 points ETP pour la DJAS, le vœu n'a pas suscité d'actions de votre part et est resté lettre morte, nous vous avons tendu une magnifique perche que vous n'avez vraisemblablement pas voulu saisir, aujourd'hui, nous souhaitons tout simplement comprendre pourquoi et nous nous réjouissons d'avance de votre réponse.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Merci à Mme la Conseillère Cuénoud González de me poser cette question, à savoir quel est l'état d'avancement de son vœu d'augmenter les ressources internes de la DJAS de 2 ETP comme elle l'a dit, afin que les choses aillent plus vite, pour l'accueil et l'encadrement de nos enfants. Mme la Conseillère avait suggéré à la Municipalité de réfléchir à cette augmentation de ressources humaines au sein de la DJAS, afin de présenter pour le budget de ce soir une majoration de 2 points d'ETP pour le chapitre Jeunesse. Plusieurs d'entre nous, auraient été satisfaits de constater la réalisation de ce vœu, mais comme vous le savez, la suite de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2022 a pris une tournure plus sévère, à savoir celle que les finances de la Commune ne pouvaient plus poursuivre sur cette pente vertigineuse de déficit, que des économies devaient être réalisées, que des arbitrages devaient être faits, de façon à pouvoir continuer à offrir la meilleure qualité de services possible à la population. Cela débouché sur une analyse en détail des prestations fournies de manière collégiale, dont vous avez toutes et tous pris connaissance de la méthodologie et ceci sans oublier le volet « Prestations obligatoires » versus « Prestations non obligatoires » comme certains nous l'ont bien fait comprendre, il y a une année. Vous comprendrez bien que, malgré les projets en cours, notre volonté de développer la partie « Enfance », nous devons nous résoudre à faire en 2024 avec les bras disponibles, puis que les ETP sont gelés. Nous allons donc poursuivre en 2024, la priorisation des projets qui se heurtent, je le rappelle, également à des réalités, telles que le manque de locaux, de surfaces dans les plans de quartier, de personnel et, en finalité, de moyens financiers. A ce titre, je constate qu'il n'y a pas eu d'amendement de la Commission des finances, lors du traitement du budget, concernant ce point de la DJAS. Tout ce qui précède n'est pas nouveau, pour vous non plus, puisque le journal Le Courrier faisait état de mes réponses dans son édition du 14 septembre 2023. Sachez néanmoins que la DJAS reviendra au moment opportun pour vous présenter des projets qui, je l'espère, bien évidemment, accueilleront un vote favorable. Mais pour avancer en 2024, nous avons besoin d'un budget, qu'il soit amendé ou pas, mais un budget accepté ce soir.

Le Président :

Mme Cuénoud González, est-vous satisfaite de la réponse ?

Mme CUENOUD GONZALEZ :

Merci, M. le Président, pour votre sollicitude, je ne suis pas sûre d'être satisfaite de la réponse, mais je remercie M. le Municipal de nous en avoir préparé une. Comme l'endurance du Parti Socialiste n'a pas de limite, eh bien nous réitérons ce vœu pour 2024 et nous espérons que vous allez pouvoir vous en donner les moyens pour cette année, par exemple au mois de novembre avec une propositions intéressante, nous réitérons donc le vœu d'augmentation de 2 points ETP pour le dicastère de la DJAS. Merci beaucoup.

Le Président :

Nous avons 4 amendements sur le même point.

Page 34

520 Enseignement secondaire

Rubrique 520.3188.09 Abonnement des écoliers

Amendement les Vert·e·s 3)

Augmentation du budget de 156'000.00 à 220'000.00

Amendement PLR 6)

Augmentation de CHF 64'000.00 pour porter le montant à CHF 220'000.00, idem qu'au budget 2023.

Les 2 amendements suivants respectent à la lettre l'art. 105 de notre règlement, dont je parlerai tout à l'heure, en se tenant à la limite de CHF 30'000.00

Amendement PS 24)

Ajouter la somme de CHF 29'999.00 au compte 520.3188.09 afin de le porter au montant total de CHF 185'999.00 pour le budget 2024

Amendement UP 6)

Majoration de CHF 29'990.00 pour porter ce poste de charge à CHF 185'990.00.

Je vous dois maintenant une explication. L'art 105 de notre règlement, comme je l'ai rappelé au début, interdit la majoration ou la création d'un poste de charge supérieur à CHF 30'000, sauf si la Municipalité et la Commission des finances se sont préalablement déterminées. En l'espèce, non sans avoir hésité, je considère que tel est le cas, puisque la position de la Municipalité est clairement connue, le préavis est clair, en particulier à la page 8. Quant à la Commission des finances, elle a débattu de cette question selon les informations qui m'ont été transmises par plusieurs membres de la Commission. Je suis donc de l'avis qu'il ne faut pas donner dans le formalisme excessif et j'estime ainsi que l'art.105 de notre règlement ne fait pas barrage à une éventuelle adoption de ces amendements, quand je dis ces amendements, je pense à celui des Vert·e·s et des PLR, qui vont au-delà de ce plafond de CHF 30'000.00. Donc, j'estime que dans ce cas particulier, cela me paraît recevable.

J'ouvre la discussion sur ces 4 amendements.

Mme CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Je suis ravie d'entendre votre enthousiasme, si vous considérez l'amendement du PLR et des Vert·e·s, comme recevables, eh bien le PS va se rallier à ces amendements et ne présente donc pas le sien, puisque j'ai la parole, je la garde un tout petit peu. Effectivement, nous pensons que c'est la mesure la plus mesquine et je pense la plus honteuse qui puisse être proposée. Nombreux sont les élèves qui vivent à plus de 1 km de leur école et dont les familles ne peuvent pas se permettre l'achat d'un abonnement de bus TL. La Commune doit pouvoir assurer ce service à la population, d'autant plus que la Commune n'offre pas d'infrastructure suffisante en termes de réfectoire, ce qui oblige beaucoup d'enfants à prendre le bus rapidement pour rentrer manger chez eux à midi. Je vous encourage à soutenir l'amendement du PLR et des Vert·e·s.

Le Président :

Je me retourne directement vers l'Union Pulliérane, pour savoir s'ils procèdent de la même façon ?

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Je serai court, oui, nous procédons de la même façon.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

En page 34 chiffre 520.3188.09, nous trouvons une diminution du budget de CHF 64'000.00 qui consiste en une diminution du soutien aux familles pour la prise en charge des abonnements de bus de 100% à 50% en 2024, liée aux mesures d'assainissement des finances communales demandées par la Municipalité. Actuellement, le règlement communal sur le transport des écoliers prévoit que la Ville de Pully prend en charge l'abonnement TL zone 11 et 12 des élèves de 5P à 11P, donc de l'école obligatoire qui sont enclassés à plus d'un kilomètre de leur domicile. Pour de nombreuses familles, l'achat d'un abonnement TL pour les enfants n'est rendu nécessaire que par le fait qu'ils doivent faire les trajets entre la maison et l'école. Autrement, la plupart de ces enfants n'auraient même pas besoin d'un abonnement TL. Rappelons que cette mesure intervient aussi alors que le Conseil communal a accepté le 8 novembre 2023 une résolution visant la mise en place rapide de mesures de sécurisation des trajets scolaires et qu'une pétition vient aussi d'être déposée, visant le même objectif. Cette diminution n'est pas opportune, en tout cas pas maintenant. Nous sommes d'avis qu'il faudrait d'abord donner suite à la résolution et à la pétition sur la sécurisation des trajets scolaires et attendre la livraison du nouveau Collège principal en 2027 pour avoir une meilleure prévisibilité sur les enclassements et les trajets scolaires des enfants de la Commune, puisque à l'heure actuelle, certains diraient que la planification peut paraître chaotique. L'économie de cette mesure est chiffrée à CHF 64'000.00, autrement dit, une très modeste économie pour la Commune, mais une très lourde charge à supporter pour les familles qui sont déjà durement affectées par l'augmentation du coût de la vie, la hausse des loyers, des taux hypothécaires, des primes d'assurance maladie, de l'électricité, etc. Il est donc choquant que les parents doivent supporter cette mesure d'assainissement alors même que l'enclassement des élèves découle exclusivement d'une décision de l'établissement et est totalement imprévisible. Une autre conséquence que j'entrevois si on acceptait cette diminution de subvention, ça serait que les parents aient la bonne idée de conduire leurs enfants à l'école en voiture et d'aller les récupérer, ce qui, il me semble, est une chose que voulions tous absolument éviter.

Nous proposons donc l'amendement que vous nous avez soumis qui consiste à supprimer la diminution de la subvention et ajouter CHF 64'000.00 dans le budget pour que les abonnements TL des enfants de 5P à 11P continuent d'être subventionnés à 100% comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Yannick KLEIN demande la parole :

Il nous semble aussi important de préciser qu'en plus des arguments qui viennent d'être donnés, que les élèves sont également les citoyennes et les citoyens de demain et qu'il ne s'agit pas uniquement que d'une subvention, mais c'est également les familiariser à l'usage des transports en commun, un mode transport plus durable, donc nous vous encourageons clairement à maintenir un budget de CHF 220'000.00 dans ce but.

Le Président :

La parole n'est plus demandée, La discussion est close. Nous passons au vote, sur ces 4 amendements qui vont dans le même sens.

Résultat du vote : l'amendement conjoint est accepté à l'unanimité.

Page 37

570 Camps scolaires (Ecole à la montagne)

Rubrique 570.3131 Achat de produits alimentaires

Amendement PS 25)

Ajouter la somme de 7'700.00 au compte 570.3131 afin de le porter au montant total de CHF 59'700.00 pour le budget 2024.

Mme CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Nous considérons que baisser le budget nourriture pour les camps et colonies nous paraît déraisonnable à l'heure où il est plus que souhaité de consommer local et de manger plus sainement, donc ne pas baisser la qualité des produits pour les enfants.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Il s'agit d'ajouter au CHF 7'700.00 au compte 570.3131 afin de le porter au montant total de CHF 59'700.00.

Résultat du vote : l'amendement est adopté par 43 oui contre 27 non, 6 abstentions.

Page 38

571 Camps de vacances aux Mosses

Je n'ai pas très bien compris, si c'est un amendement global, ou est-ce que chaque poste doit être détaillé, 9 postes, 9 amendements, plus un dernier, dont je n'ai pas très bien compris la teneur, est-ce qu'une personne de l'UP pourrait éclairer ma lanterne ?

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Comme nous sommes très scolaires, on a voulu éviter le saut de CHF 30'000.00, qui nous aurait mis dans le péché de cogestion, donc, le raisonnement sur le fond il est simple, de maintenir le camp de vacances et le budget concernant les Mosses et, en somme, les économies calculées par la Municipalité représentent 27,91% du budget 2023, cela a été ventilé sur l'ensemble des postes de charge et le dernier poste, le dixième concerne les revenus qui si on maintient les camps, on maintient aussi le revenu, on a une majoration de revenus de CHF 10'800.00 pour arriver à CHF 78'800.00.

Si vous estimez qu'on peut regrouper en une seule rubrique l'augmentation du chapitre correspondant au montant qui figure dans le plan d'assainissement municipal, nous sommes parfaitement d'accord.

Le Président :

Compte tenu de la rigueur de l'art. 105, je crois que l'on est obligés de saucissonner et de prendre chacun des postes l'un après l'autre, mais l'explication que vous avez donnée permet de mieux comprendre la raison.

Rubrique 571.3012 Traitements du personnel occasionnel

Amendement UP 7)

Majoration de CHF 5'302.00 pour porter ce poste de charge à CHF 24'302.00

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

Rubrique 571.3030.02 Cotisations AVS-AC occasionnels

Amendement UP 8)

Majoration de CHF 558.00 pour porter ce poste de charge à CHF 2'558.00

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

Rubrique 571.3060 Indemnisations et remboursements de frais

Amendement UP 9)

Majoration de CHF 558.00 pour porter ce poste de charge à CHF 2'558.00
La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.
Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

**Rubrique 571.3131 Achats de produits alimentaires
Amendement UP 10)**

Majoration de CHF 3'488.00 pour porter ce poste de charge à CHF 15'988.00
La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.
Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

**Rubrique 571.3135 Fourniture pour travaux manuels
Amendement UP 11)**

Majoration de CHF 446.00 pour porter de poste de charge à CHF 2'046.00
La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.
Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

**Rubrique 571.3161 Loyers et fermages
Amendement UP 12)**

Majoration de CHF 1088.00 pour porter ce poste de charge à CHF 4'988.00
La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.
Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

**Rubrique 571.3188 Frais de transports
Amendement UP 13)**

Majoration de CHF 2'372.00 pour porter ce poste de charge à CHF 10'872.00
La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.
Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

**Rubrique 571.3199 Frais divers
Amendement UP 14)**

Majoration de CHF 3'125.00 pour porter ce poste de charge à CHF 14'325.00
La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.
Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

**Rubrique 571.3662 Aides individuelles à la formation et aux études
Amendement UP 15)**

Majoration de CHF 558.00 pour porter de ce poste de charge à CHF 2'558.00
La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.
Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

**Rubrique 571.4331 Participation des élèves
Amendement UP 16)**

Majoration de CHF 10'800.00 pour porter ce poste de revenu à CHF 78'800.00
La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.
Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

Page 39

573 Espace Jeunes

**Rubrique 573.3185 Honoraires et frais d'expertise
Amendement PS 26)**

Ajouter la somme de CHF 1'500.00 au compte 573.3185 afin de le porter au montant total de CHF 16'000.00 pour le budget 2024.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Il s'agit de la ligne pour l'Espace Jeunes, mais plus précisément pour le Passeport vacances, nous souhaitons donc rétablir le montant que nous avions au budget 2023, c'est un tout petit montant que nous vous demandons, CH 1'500.00 seulement. Le Passeport vacances est une offre merveilleuse pour les enfants pulliérans, il n'est pas question pour nous d'en diminuer la qualité, c'est réduction péjore encore une fois les habitants les plus nécessiteux, qui ne peuvent pas nécessairement partir en vacances ou offrir des activités coûteuses à leurs enfants, je vous invite donc à soutenir notre amendement qui est donc d'ajouter la somme de CHF 1'500.00 à ce compte 573.3185.

Le Président :

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Il s'agit d'ajouter CHF 1'500.00 pour porter la somme à CHF 16'000.00.

Résultat du vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

Nous avons terminé l'étude ce chapitre 5. Est-ce que quelqu'un voudrait encore intervenir sur chapitre ? Si tel n'est pas le cas, je clos la discussion et je dois vous faire voter sur l'ensemble de ce chapitre, vu le nombre d'amendements proposés et pour certains acceptés.

Que celles et ceux qui approuvent le chapitre 5 – Ecoles et cultes, tel que modifié, le manifestent en levant leur carton orange.

Le chapitre 5 Ecoles et cultes, modifié, est accepté à une très large majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions.

Chapitre 6 Police, pages 41 à 437

Page 43

650 Défense contre l'incendie

Rubrique 650.4360 Remboursement de tiers

Amendement Commission des finances 7)

Augmentation des revenus de CHF 54'000.00

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Il s'agit d'un amendement dit technique, puisqu'il s'agit de réintroduire un montant qui a été omis dans le budget, c'est-à-dire la refacturation de CHF 54'000.00 sur la ligne 650.4360, refacturation de charges de personnel à l'association intercommunale.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Il s'agit d'un amendement technique consistant à augmenter les revenus à CHF 54'000.00.

Résultat du vote : l'amendement est accepté à l'unanimité.

Nous avons terminé l'étude ce chapitre 6. Est-ce que quelqu'un voudrait encore intervenir sur chapitre ? Si tel n'est pas le cas, je clos la discussion. Vu que discussion il y a eu, je dois vous faire voter sur l'ensemble de ce chapitre.

Que celles et ceux qui approuvent le chapitre 6 Police, tel que modifié, le manifestent en levant leur carton orange.

Le chapitre 6 POLICE, modifié, est accepté à une très large majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions.

Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 44 à 47

Page 44

710 Service social communal

Rubrique 710.3099 Charges diverses

Amendement PS 27)

Ajouter la somme de CHF 1'600.00 au compte 710.3099 afin de le porter au montant total de CHF 3'700.00 pour le budget 2024.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Il s'agit d'ajouter CHF 1'600.00 au compte 710.3099.

Résultat du vote : l'amendement est refusé à une large majorité.

Page 44

710 Service social communal

Rubrique 710.3665 Aides communales directes

Nous avons 2 amendements qui sont les mêmes.

Amendement PS 28)

Ajouter la somme de CHF 13'500.00 au compte 710.3665 afin de le porter au montant total de CHF 99'000.00 pour le budget 2024

Amendement UP 17)

Majoration de CHF 13'500.00 pour porter ce poste à CHF 99'000.00

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Il s'agit d'ajouter CHF 13'500.00 pour porter le compte à CHF 99'000.00

Résultat du vote : l'amendement PS-UP est accepté à une large majorité.

Page 45

720 Prévoyance sociale

Rubrique 720.3515 Participation charges cantonales prévoyance sociale

Amendement de la Commission des finances 8)

Augmentation de CHF 11'777'000 pour porter cette ligne à CHF 28'866'100.00

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Je vous ai annoncé dans mon exposé introductif cet amendement qui vous est proposé à l'unanimité des membres de la Commission des finances. Il s'agit de renoncer à l'abattement unilatéral et volontaire de CHF 11'777'000,00, que la Municipalité propose dans son budget sur le montant de la facture sociale. Les acomptes calculés par le Canton pour cette position s'élèvent à CHF 29'860'100.00. Ils reposent sur les bases légales existantes. Certes, nous contestons ces bases légales ou plutôt leurs effets, en justice, certes, ces bases légales sont critiquées dans les considérants du jugement de la cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, certes le Tribunal fédéral a indiqué dans ses considérants que l'annulation des factures des péréquations, qu'il a prononcés pour des raisons de procédures et des raisons formelles relevant du droit d'être entendus, certes il a indiqué dans ses considérants que l'annulation de ces factures devait aussi découler des constatations du TC, sans toutefois les faire siennes. Mais ces bases légales ne sont pas déclarées, à ce jour formellement invalides, elles sont les seules actuellement en vigueur et les tribunaux n'ont en rien précisé comment il faudrait les modifier. Ce sont

donc les seules bases légales applicables pour établir un bouclage des comptes, que cela soit 2023 pour l'exercice pour lequel on pourrait faire exactement le même raisonnement et 2024, dans le futur, qu'il y ait des bouclages, je disais, qui seraient conformes à la loi et acceptés par l'organe de révision. Si nous n'avons pas de modifications du cadre légal ou de décision judiciaire définitivement en force dans l'année qui vient et c'est malheureusement le scénario le plus probable aujourd'hui, nous nous trouverons face à une demande de crédit supplémentaire pour pouvoir boucler les comptes. Un budget doit correspondre au meilleur des connaissances et des estimations possibles au moment de son adoption. La Commission des finances ne voit ainsi pas d'autre possibilité que d'appliquer le cadre légal toujours en vigueur.

Il a également été question dans nos débats de l'image donnée aux autres communes, à notre personnel, à la population, par un acte de justice propre sur lequel nous sommes susceptibles de devoir faire machine arrière lors du bouclage des comptes et qui rend notre budget artificiellement positif alors que la situation exige des mesures difficiles. La Commission des finances n'est enfin pas convaincue que la manière dont la Commune établit son budget, en y incluant un message politique, puisse avoir une incidence sur les travaux du Conseil d'Etat, du Grand-Conseil ou des Tribunaux dans l'établissement de nouveaux critères pour fixer les montants des péréquations à charge des communes vaudoises. Je tiens à souligner que cette position de la Commission des finances n'est en rien, mais alors en rien, un désaveu de la Municipalité dans son combat mené pour faire évoluer le système des péréquations et de leur financement dans notre Canton. Cet amendement n'interdit en particulier pas des mesures consistant par exemple à retenir des paiements d'acomptes.

Je rappelle l'amendement qui vous est proposé : c'est donc de renoncer à cet abattement sur la facture sociale, calculé par la Municipalité en fonction du futur système, c'est en tout cas le projet d'une nouvelle péréquation, uniquement pour la facture sociale, mais dont on ne sait s'il entrera en vigueur tel quel et quand et, de toute façon, il sera accompagné d'autres mesures touchant la péréquation horizontale, pour lesquelles dans le budget 2024 il n'y a pas de modifications, donc l'amendement consiste à proposer d'augmenter la ligne 720.3515 par cet abattement de CHF 11'777'000.00, ce qui reporte cette ligne à hauteur des acomptes calculés par le Canton, c'est-à-dire 29'866'100.00 et cet amendement a été accepté à l'unanimité par la Commission des finances.

S'agissant de sa recevabilité, vu que cet amendement dépasse à l'évidence cette fameuse barrière de CHF 30'000, il est clair que la Municipalité s'est exprimée à ce sujet dans son budget, qu'elle a confirmé dans les débats que nous avons eus avec elle et que la Commission des finances évidemment s'est aussi exprimée, donc les conditions de l'art. 105 sont satisfaites.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je ne veux pas allonger, ni trop insister, je ne me fais pas trop d'illusion sur le résultat du vote qui va suivre. J'aimerais quand même vous dire que les propos du Président de la Commission des finances sont partiellement exacts ou partiellement faux, la situation juridique n'est pas aussi claire que M. le Président de la Cofin le prétend. Certes, les bases légales appliquées n'ont pas changé, mais on a deux cours juridiques qui n'ont pas juste donné un avis et donné des critiques, le Tribunal fédéral a créé une jurisprudence qui dit que l'application de ces bases légales donnent des résultats non conformes à un droit supérieur, à un droit constitutionnel qui fixe l'autonomie des communes et la proportion des charges qu'on peut leur imposer. Donc, l'affaire est de loin pas finie, c'est vrai que la Municipalité souhaitait faire un geste à portée politique, qui est important dans le cadre de discussions qu'on devra avoir avec le Conseil d'Etat, même si ces discussions s'annoncent difficiles, il y a des pistes qui sont possibles et on pensait que ce geste

politique ne sert pas évidemment à créer artificiellement un résultat positif du budget, vous l'aurez bien compris, ce n'est pas l'idée, on s'est clairement exprimés là-dessus dans le cadre du préavis, mais on pense que du point de vue politique, ça peut avoir un effet, ce qui est sûr en tout cas, c'est que le vote de l'amendement aura lui un effet contraire et ne va pas nous aider dans la suite des discussions.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Nous sommes nombreux dans cette salle à avoir des avis qui divergent sur la gestion des finances communales et sur le budget qui nous est présenté par la Municipalité. Parmi nous, nombreux sont celles et ceux qui pensent que le budget est un outil de gestion, que celui qui nous est présenté relève plus de la pensée positive que d'autre chose. Mais soyons honnêtes, nous ne sommes pas ce soir au repas de fin d'année d'une association d'experts comptables. Le budget du Conseil communal est politique. Il l'est cette année, en particulier ce soir avec le nombre d'amendements qui ont été déposés, il l'était l'année passée, il le sera toujours dans 50 ans. Il y a un élément qui fait consensus parmi nous, tous partis confondus, il s'agit de la sauvegarde des intérêts de Pully, dans le cadre des négociations qu'a engagé la Municipalité avec le Canton afin de revoir le calcul de la facture sociale pour les années pour lesquelles elle a fait recours. Opaque, mal définie, la méthode utilisée par le Canton pour calculer cette facture sociale actuellement en vigueur est tout sauf transparente. Compte tenu de l'arrêt récent du Tribunal fédéral sur ce recours et faute d'une décision claire à ce propos, la Municipalité a décidé de retrancher une partie de la facture sociale pour 2024. Accepter ce soir l'amendement de la Cofin, c'est brouiller le message qui est envoyé au Château Saint-Maire. Accepter ce soir l'amendement de la Cofin, c'est affaiblir la position de la Municipalité dans le cadre de ces négociations. Accepter ce soir l'amendement de la Cofin, c'est desservir les intérêts de la Commune et faire la part belle au Canton. C'est pour ces raisons que le groupe des Vert.e.s vous invite à le refuser.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement de la Commission des finances est accepté à une large majorité

Page 45

720 Prévoyance sociale

Rubrique 720.3655 Aides et subventions prévoyance sociale

Amendement PS 29)

Ajouter la somme de CHF 3'000.00 au compte 720.3655 afin de le porter au montant total de CHF 58'500.00 pour le budget 2024.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 38 non contre 30 oui, 11 abstentions.

Page 46

760 Accueillantes en milieu familiale

Rubrique 760.3199 Frais divers

Amendement PS 30)

Ajouter la somme de CHF 500.00 au compte 760.3199 afin de le porter au montant total de CHF 13'500.00 pour le budget 2024.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Le Parti Socialiste a l'immense plaisir de vous présenter son dernier amendement et après je me tairai, je vous le promets. La Municipalité prévoit une diminution de CHF 500.00 qui correspond à du matériel utilisé, il s'agit donc d'une rubrique pour la petite enfance, précisément pour les accueillantes en milieu familial. Nous considérons que les accueillantes en milieu familial travaillent déjà dans des conditions précaires, diminuer encore le matériel qu'elles ont à disposition pour économiser une broutille est une honte, j'ose le dire pour notre Commune, ceci ne changera rien aux finances, mais par contre cela peut changer beaucoup dans le quotidien de ces femmes et de ces hommes qui offrent un service de taille aux pulliérans et au pulliérans. Je vous invite à soutenir cet amendement, donc à rétablir le montant et à rajouter CHF 500.00 pour ce compte.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Il s'agit d'ajouter un montant de CHF 500.00 pour porter le compte à un montant total de CHF 13'500.00.

Résultat du vote : l'amendement est adopté à une large majorité, 1 avis contraire, 4 abstentions.

Nous avons terminé l'étude ce chapitre 7. Est-ce que quelqu'un voudrait encore intervenir sur ce chapitre ? Si tel n'est pas le cas, je clos la discussion. Vu que discussion il y a eu, je dois vous faire voter sur l'ensemble de ce chapitre.

Que celles et ceux qui approuvent le chapitre 7, tel que modifié, le manifestent en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Le chapitre 7- Sécurité sociale, modifié, est accepté à une très large majorité, 1 avis contraire et 5 abstentions.

Chapitre 8 Services industriels, pages 48 à 52

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le chapitre est approuvé.

Récapitulation par chapitres, page 53

Budget 2024 par compte de fonctionnement, pages 54 à 57

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions. La parole n'est pas demandée.

Statistiques des charges et des revenus par nature, page 59

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions. La parole n'est pas demandée.

Budget d'équipement et de modernisation des réseaux (EMR), page 60

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Cette page est approuvée.

Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2024, page 61 et 62

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Cette page est approuvée.

Comptes d'investissements en page 63

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions. La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs, pages 64 à 68

Ces pages sont également présentées à titre d'information. La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs, pages 69 à 79

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information. La parole n'est pas demandée.

Collèges, pages 80 à 83

Ce sont toujours des pages présentées à titre d'information. La parole n'est pas demandée.

Je vais maintenant vous faire voter toute la brochure du budget.

Que celles ceux qui acceptent ce budget tel que modifié le manifestent en levant leur carton orange.

Résultat du vote : le budget tel que modifié est accepté à une large majorité.

Comptabilité de la STEP, pages 84 à 86

Ces pages, en bleu dans la brochure, concernent la comptabilité de la STEP. Elles ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous n'aurons donc pas à voter mais vous pouvez poser des questions. La parole n'est pas demandée.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de la brochure Budget 2024.

A l'instar des budgets précédents, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des traitements des boues de l'agglomération lausannoise (ci-après CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres. Ce budget est présenté dans un document annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans le document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de la Ville de Pully s'élèvera à CHF 142'600.00 pour l'année 2024, compte 460.3526.

Annexe au préavis 23-2023 - Budget de l'exercice 2024 de la station des eaux usées et du traitement des boues de l'agglomération lausannoise

La discussion est ouverte sur cette annexe.

La parole n'est pas demandée. Le budget 2024 de la CISTEP est donc approuvé.

Vous venez d'approuver chapitre par chapitre le budget 2024, puis l'ensemble du budget de notre Commune, ainsi que le budget de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne.

La discussion finale et le vote final portent maintenant sur les conclusions modifiées du préavis, que je ne peux évidemment pas vous relire au vu des nombreuses modifications intervenues, cela serait téméraire de ma part. Les chiffres votés sont dûment enregistrés et viendront modifier les chiffres initiaux du préavis en conséquence.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Compte tenu du résultat des délibérations relatives à ce budget pour l'année 2024 et des contradictions flagrantes et inconciliables relatives aux objectifs poursuivis, l'Union Pulliérane s'abstiendra sur les conclusions qui nous sont soumises. En effet, ce budget vise essentiellement à faire porter des efforts d'économies à la population en diminuant des prestations que d'aucuns peuvent considérer comme des peccadilles ou comme étant sans importance véritable, mais qui ont un pouvoir de fort mécontentement sur un grand nombre de Pulliérans et de Pulliérans, de toutes générations confondues et dans tous les différents secteurs faisant vivre notre communauté au quotidien. Alors que les effets bénéficiaires sur le budget sont discutables, l'impact de ces mesures constitue en effet

d'avantage en un frein à l'augmentation plutôt qu'un réel effet structurel sur le budget. La Commission des finances nous a rappelé dans ses deux précédents rapports qu'un changement de situation doit passer par la prise de mesures fondamentales. Couper des prestations alors que le nombre d'emplois à temps plein, ETP donc, de l'administration s'accroît de 4,5 unités n'est pas entendable par les Pulliérans et les Pulliérans. La Municipalité doit se poser des questions sur les missions de l'administration qui doivent être maintenues ou pas, au travers de son budget. L'Union Pulliérane ne cautionne donc pas des réductions de prestations sans qu'elle ait eu le sentiment que la Municipalité agit sur tous les leviers d'assainissement à sa disposition.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Rapidement, quelques mots suite à l'intervention de M. Kuonen. Je crois qu'il y en a plusieurs parmi vous qui imaginent une sorte de volant de réserve au niveau de l'administration, qui amènerait des économies conséquentes de plusieurs millions qui seraient susceptibles d'assainir nos finances. J'aimerais vous dire que ceux qui pensent ça vivent sur une illusion. L'effectif qui est demandé dans ce budget a fait l'objet d'une réelle appréciation pesée d'intérêts par tous les services et cela correspond à l'effectif minimum indispensable pour faire fonctionner une ville comme Pully de 19'000 habitants. Donc une réforme fondamentale de l'administration comme M. Kuonen et l'UP la souhaite, elle ne correspond juste à rien dans la réalité quotidienne. La Municipalité se pose des questions Mesdames et Messieurs, au quotidien, elle cherche des synergies au sein des services, elle cherche à optimiser. Toutes ces démarches sont en cours entre les services concernés et avec notre service des RH, mais tout cela prend du temps et malheureusement, cela ne conduit pas, malheureusement, c'est une réalité, on est confrontés à ça, cela ne conduit pas à une diminution du personnel, mais à éventuellement réallouer les ressources, les mettre à l'endroit où les besoins sont les plus criants. Et, l'avenir n'est pas meilleur, ce qui se discute au Grand Conseil, les lois qui sont votées au Grand Conseil, ont des impacts sur les communes. Que cela soit la loi sur la préservation du paysage, la future loi sur l'énergie qui va bientôt être décidée par le Grand Conseil, ces lois ont un impact direct sur les communes. Je prends seulement l'exemple de la loi sur l'énergie, elle aura un impact énorme en termes d'investissements pour assainir nos bâtiments et en termes de ressources nécessaires pour mener ces projets. Donc, on n'est pas dans un chemin qui va vers une diminution drastique du personnel communal pour chercher à résoudre nos problèmes de financement dont on connaît l'origine. On peut se le cacher, en refusant un amendement symbolique comme la Municipalité l'a proposé ce soir de CHF 11,8 millions, mais la réalité, elle est bien là. Et c'est pour ça qu'on se bat et dans le volume qu'on maîtrise, je sais que vous ne le croyez pas, mais on n'a pas de marge autre que des mesurette que vous avez discutées longuement ce soir et qui touchent la population pulliérane dans une mesure qui a paru à la Municipalité supportable, un avis que vous n'avez pas, sur plusieurs points, partagé ce soir. Moi, j'aimerais vous inciter, Mesdames et Messieurs, vraiment, à ne pas céder à la tentation d'un refus du budget pour des motifs divers et variés, qu'on n'en fait pas assez, que certains amendements ont passé, que d'autres ont été refusés, parce que c'est un risque réel pour le fonctionnement d'une ville comme Pully. Je crois que le fonctionnement sans budget n'est jamais arrivé, en tout cas pas ces 30 dernières années, ça j'en suis sûr, et c'est un risque réel, cela veut dire quoi de fonctionner sans budget, cela veut dire de fonctionner avec uniquement ce qui est contractuel. Donc zéro des subventions qui ont été discutées longuement ce soir, juste les salaires, parce que ceux-là ils sont contractuels mais sans indexation, etc., etc. Aucune mesure d'entretien basique, qui n'est pas contractuel sauf les contrats de maintenance, donc ce n'est pas cela que le Conseil communal veut. Je vous invite vraiment à voter ce budget et à faire confiance à la Municipalité pour continuer à travailler sur des pistes

d'économie mais en sachant que notre marge de manœuvre est extrêmement limitée et plus limitée que certains d'entre vous le pensent.

Le Président :

Je me permets de vous donner une indication qui est absolument neutre, elle est objective, c'est l'art. 106 de notre règlement, que je rappelle à toutes fins utiles : « Si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice, la Municipalité ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration ».

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Je prends la parole brièvement à l'issue de tous ces débats qu'on a eus sur le budget 2024, pour revenir à ce que j'avais dit en préambule, qui signifiait que le groupe PLR allait soutenir le budget dans la mesure où bon nombre des amendements proposés tant par la Commission des finances qu'au fur et à mesure de nos débats, seraient acceptés. Cela a été le cas, c'est-à-dire que certains amendements ont passé, d'autres pas, on a pu avoir quelques échanges entre les groupes, mais dans l'ensemble, je tiens aussi à dire que la majorité des éléments qui ont été débattus, proposés et acceptés, convient au groupe PLR par rapport à ce que nous avons discuté ensemble et, dans la mesure où également l'amendement de la Commission des finances qui permet une autre présentation du budget, a été accepté, je vous encourage, je vous encourage toutes et tous pour les motifs qui ont été aussi évoqués par le Syndic, à soutenir ce budget 2024, tel qu'amendé.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

J'aimerais juste revenir sur l'intervention de M. Kuonen, qui me surprend un tout petit peu. Vous amenez l'argument que la Municipalité propose des diminutions, des broutilles pour la population et je suis entièrement d'accord avec vous. Nous avons été, je crois, pour la première fois de l'histoire en concordance entre le Parti Socialiste et l'Union Pulliérane, cela m'a fait très plaisir, mais je pense que la concordance prend fin à partir de maintenant, ce n'est pas grave. Le Parti Socialiste a proposé 30 amendements, en reprenant minutieusement toutes les propositions de diminution entre la page 7 et la page 9 du préavis que la Municipalité nous a proposé aujourd'hui, en les contredisant et en proposant de rétablir tous ces montants. La plupart de nos amendements n'ont pas été soutenus par votre groupe. Donc, je ne comprends pas très bien comment vous pouvez utiliser cet argument, en disant vous ne voulez pas soutenir, parce qu'il y a des diminutions, qui effectivement, là j'abonde dans votre sens, touchent à la population et la population n'a pas à payer les mauvaises finances. J'aimerais vous dire encore quelque chose, il y a un point chez l'Union Pulliérane, un principe dans son histoire, dans son fondement, dans son essence, un principe que je trouve très beau, qui est celui de prendre soin et de protéger la population pulliérane au-delà de toute couleur politique. Ce principe, je l'admire beaucoup. Et puisque c'est bientôt Noël, je profite de l'exprimer ce soir. Mais voilà, je suis d'autant plus surprise, quand on sait que la grande majorité des employés communaux sont des pulliérans et des pulliérans, font partie de cette population que votre groupe prétend soutenir et protéger au-delà de toute couleur politique.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Loin de moi l'idée de prolonger les débats concernant ce budget. Mais je ne peux pas rester sans réaction aux propos tenus par Mme Cuénoud. L'Union Pulliérane a en effet pour objectif, le maintien des prestations et des prestations appropriées, pour les pulliérans et les pulliérans, ce que nous avons défendu ce soir, tout au long de la soirée.

Et contrairement à ce que vous prétendez, Mme Cuénoud, je crois que l'Union Pulliérane a voté chaque fois en faveur du maintien des prestations (contestations dans la salle) pour les pulliérans et les pulliéranses. Je crois que vous avez dû mal regarder, parce que précisément, nous avons présenté beaucoup de propositions allant exactement dans ce sens. Les raisons pour lesquelles nous nous abstenons sur le budget qui nous est présenté ce soir, eh bien, ce sont simplement parce que les objectifs souhaités depuis de nombreuses années maintenant par la Commission des finances notamment, ne sont pas atteints. Et précisément, la Commission des finances a demandé à la Municipalité de se pencher sur les missions essentielles qui sont les siennes et particulièrement sur celles de l'administration. Et c'est là que le budget qui nous est présenté ce soir ne convient pas. Ce sont les raisons pour lesquelles, l'Union Pulliérane s'abstiendra sur ce budget.

Le Président :

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au vote.

Une fois n'est pas coutume, je ne vais pas vous relire les conclusions parce que sont des chiffres et les chiffres je ne les connais pas, parce qu'il faudra faire la synthèse de tout cela, nous allons donc voter sur le principe des conclusions, étant bien entendu qu'il sera tenu compte de tout ce qui a été voté et accepté et les conclusions seront modifiées en conséquence.

Que celles et ceux qui approuvent les conclusions du préavis 23-2023 – Budget 2024 tel qu'amendé tout au long de la soirée, le manifeste en levant leur carton orange.

Résultat du vote : les conclusions du préavis ont été acceptées à une très large majorité.

2.5 Préavis 24-2023 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2023 à 2027

Le Président :

Je rappelle que selon les articles 37 et 108 de notre règlement, le préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements. Ce préavis n'est pas examiné par une commission et n'est pas soumis au vote du Conseil et n'engage donc pas ce dernier. Avant d'ouvrir la discussion, je me tourne vers la Municipalité en lui demandant si elle souhaite nous adresser quelques mots en guise d'introduction à la discussion que je vais ouvrir dans un instant. Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion sur le plan des investissements 2023 à 2027. La parole est-elle demandée ?

M. Guillaume ROY demande la parole :

J'avais une question concernant ce plan des investissements, que je souhaitais adresser à Mme Masmejan, je crois que c'est dans son dicastère concernant le poste Pully-Plage. Dans le plan des investissements qui nous a été adressé l'an passé, il y avait un investissement de CHF 15 millions, qui figurait pour ce poste, dans le plan d'investissement qui nous a été communiqué à la Cofin en date du 29 août, on en était à CHF 17 millions et puis dans ce celui-ci, on en arrive à CHF 19 millions. Je m'inquiète de l'augmentation continue de ce poste, CHF 4 millions depuis l'an passé, je voulais juste que Mme Masmejan me rassure sur le fait qu'on avait atteint maintenant le budget final envisagé ou s'il fallait s'attendre à d'autres augmentations.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Je répondrai de la façon suivante : je crois qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer de manière sûre le coût de ces travaux, puisqu'ils sont encore à l'étude avec le montant qui nous a été attribué et que nous faisons le maximum pour arriver aux meilleurs résultats. Vous savez comme nous que sur un chantier pareil, il peut y avoir des surprises, il y a aussi le problème de l'inflation et de l'augmentation des coûts. Nous sommes à l'étude de ce projet pour le finaliser et vous présenter, le cas échéant, le moment venu des propositions pour cette réfection et c'est à ce moment-là, que nous allons débattre des coûts, de l'acceptation de ces coûts, de leur nécessité et de l'engagement voulu par le Conseil pour pouvoir aller de l'avant dans ce projet.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Cela n'est pas le cas. La discussion est close. Nous pouvons donc constater que ce conseil a pris connaissance de ce préavis d'investissements sans que ce dernier ne soit engagé.

**2.6 Préavis 25-2023 Plan d'affectation « Chamblandes-Dessous »
Levée des oppositions formées contre les amendements au
règlement adoptés par le Conseil communal**

Le Président :

A cet égard, je vous rappelle que vous avez reçu le 30 novembre dernier le procès-verbal d'une séance de conciliation entre les représentants des opposants et les représentants de la Ville de Pully.

J'invite M. Remo Kuonen, Président de la Commission d'Urbanisme à venir présenter et commenter son rapport.

En attendant l'arrivée de M. Kuonen et pendant que M. Chuard est encore dans la salle, j'aimerais dire que c'est le Lucky Luke de service si je puis dire, il calcule plus vite que son ombre et j'ai les chiffres, qui sont peut-être encore provisoires, du résultat de tout ce que vous avez voté :

Total des charges CHF 180'079'395.00 - Total des revenus CHF 171'118'400.00

Déficit de CHF 8'960'995.00

C'est à titre informatif que ces chiffres nous sont donnés. Un grand merci à M. Chuard.

M. Kuonen vous avez la parole :

M. Remo KUONEN :

Rappelons que ce préavis fait suite à l'adoption par notre Conseil du plan d'affectation "Chamblandes-Dessous" le 25 mai 2022 avec 11 amendements. Certes, la séance du 20 novembre dernier a été de courte durée, mais elle faisait suite à deux autres longues réunions de la Commission relatives au même sujet et à un long débat également au sein de notre Conseil. Quatre oppositions ont été maintenues après l'enquête publique complémentaire qui a été soumise comme la loi l'exige. Dans l'ensemble, les oppositions ne sont pas en relation avec les amendements au plan d'affectation "Chamblandes-Dessous" qui a été adopté par le Conseil communal. Elles sont plutôt consécutives à des attentes supplémentaires. Vous avez reçu un exemplaire du procès-verbal d'une séance de

conciliation qui n'était pas à la connaissance de la Commission permanente d'urbanisme lors de sa séance du 20 novembre dernier. Certains pourraient donc s'interroger sur une telle pratique. Si le fait d'annexer des procès-verbaux des séances de conciliation aux préavis est courant, par esprit de transparence de la DUE, rappelons que ce n'est toutefois pas une obligation. A l'issue de l'enquête complémentaire qui s'est terminée le 4 septembre, tous les opposants ont été invités à une séance de conciliation le 26 septembre. Ils n'étaient pas obligés d'y participer mais, en l'occurrence, tous les opposants ou leurs représentants étaient présents à cette première séance de conciliation, à l'exception de Mme et de M. Gabella et de leur conseil qui avaient souhaité une séance à un autre moment. Toutefois, malgré de nombreuses propositions de date de la part de la DUE, il semble qu'il n'a pas été possible de fixer cette séance avant le 20 novembre. Le préavis a donc été rédigé après la séance de conciliation collective du 26 septembre qui n'avait abouti à aucun retrait d'opposition. Si Mme et M. Gabella avaient retiré leur opposition, M. Girardet affirme qu'il en aurait évidemment informé la CPU lors de la séance d'examen du préavis du 20 novembre, puis aussi les membres de notre Conseil dans le cadre de la discussion de ce soir. En résumé, La Commission permanente d'urbanisme recommande au Conseil communal, par 10 voix contre 0 et 2 abstentions, d'approuver les conclusions du Préavis 25-2023.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis 25-2023 ne vous demandant comme d'habitude de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Nous passons au vote.

Résultat du vote : l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond du préavis.

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion. Nous passons au vote. Je vous relis les conclusions :

1. de lever les oppositions formées à l'encontre du règlement amendé du plan d'affectation "Chamblandes-Dessous" en approuvant les réponses de la Municipalité.

Résultat du vote : les conclusions du préavis 25-2023 sont acceptées à une large majorité.

2.7 Propositions individuelles

2.7.1 Interpellation de MM. Gérald Cuche et Jean-Marc Duvoisin

« Parement des murs en béton ».

Je précise d'emblée qu'il y a une petite, mais nécessaire, modification qui a été apportée à l'interpellation en ce sens que les 2 soussignés proposent que la Municipalité lance un concours d'idée, comme cela ça correspond exactement à une interpellation, ce n'était pas tout à fait le cas avant, mais c'était l'idée néanmoins.

L'interpellation doit être soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée. Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Nous avons largement le soutien nécessaire, je vous remercie.

M. Gérald Cuche vous avez la parole.

M. Gérald CUCHE demande la parole :

Il n'est pas dans mon intention de procéder à la lecture partielle ou intégrale de cette interpellation. Dans le cadre de mes activités au sein du Kaléidoscope Pully-Sud, j'ai développé une activité sous l'appellation « Balades diagnostics au sein de vos quartiers » Pully-Sud a été divisé en 5 zones et pour chacune d'entre elles, un groupe de 3 seniors a parcouru en long et en large son secteur. Le succès a été au rendez-vous. Près d'une soixantaine de questions ou remarques m'ont été adressées. Après analyse, une quarantaine de remarques ou questions seront triées et adressées au dicastère concerné. Quant au sujet qui fait l'objet de cette interpellation, qui a été présenté par l'un de nos membres à l'issue de sa balade diagnostics et, après contact avec Jean-Marc Duvoisin au sujet de la pertinence de ce dépôt d'interpellation, nous avons décidé de la présenter au Conseil communal. Le texte corrigé de cette interpellation a été transmis au Président du Conseil. Je vous encourage donc vivement à soutenir notre interpellation et vous remercie pour votre attention.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Rapidement, je remercie les interpellateurs d'avoir transmis leur texte, ce qui a permis à la Municipalité d'en discuter et d'arrêter sa position, j'ai été désigné par mes collègues à l'unanimité et sans contrainte, pour vous faire part de cette position. D'abord dire que la plupart des murs de soutènement, même s'ils sont visibles du domaine public sont situés sur des fonds privés et ne sont ainsi pas propriété de la Ville. Il ne nous paraît donc ni opportun, ni faisable de lancer un concours d'idées amenant des possibles interventions sur des propriétés privées. Très souvent, les murs de soutènement sont végétalisés, soit par des plantations qui retombent sur le mur par le haut ou qui partent de la base du mur. Cette végétalisation nous paraît une solution adéquate et suffisante. Encore faut-il avoir la patience de laisser faire la nature. Je relève enfin que nous n'avons pas les ressources nécessaires, financières ou en termes de personnel pour lancer et suivre un tel projet. Compte tenu de ces quelques éléments, la Municipalité ne lancera pas de concours d'idées selon le souhait des interpellateurs.

Le Président :

Je n'ose pas demander à M. Cuche s'il est satisfait de la réponse ? La réponse est non, bien sûr.

2.8 Divers

La parole n'est pas demandée pour ce chapitre.

Il est 22h40, je clos la séance. Je vous remercie de votre engagement, je vous souhaite une belle fin de soirée, un bon appétit et à l'année prochaine.
(Applaudissements)

Olivier Burnet

Francine Medana

Le Président

La secrétaire